



**Séance du Conseil général du 26 août 2019 à 20h00**  
**au Polymatou (collège de Bevaix)**

**Ordre du jour :**

1. Appel nominal.
2. Nomination d'un questeur en remplacement de M. Maxime Rognon, élu au bureau du Conseil général.
3. Procès-verbal de la séance du 20 mai 2019.
4. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019.
5. Correspondance.
6. Election d'un membre au Conseil communal :
  - a) Rapport du Conseil communal
  - b) Election
7. Nomination d'un membre à la commission des règlements en remplacement de Mme Veronika Pantillon, démissionnaire.
8. Nomination d'un membre à la commission des rives et forêts en remplacement de Mme Veronika Pantillon, démissionnaire.
9. Informations du Conseil communal.
10. Divers

La séance est publique.

Le Conseil communal

Saint-Aubin-Sauges, le 7 août 2019



## **Procès-verbal de la séance du 20 mai 2019** **à 20h00, salle du Polymatou à Bevaix**

### **Ordre du jour**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2019.
3. Correspondance.
4. Election d'un·e vice-secrétaire au bureau du Conseil général en remplacement de M. Dragan Bunic, démissionnaire.
5. Nomination d'un membre à la commission de l'urbanisme en remplacement de Mme Sera Pantillon, démissionnaire.
6. Nomination d'un membre à la commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie en remplacement de Mme Sera Pantillon, démissionnaire.
7. Nomination d'un·e représentant·e au syndicat intercommunal du théâtre du passage en remplacement de Mme Sera Pantillon, démissionnaire.
8. Nomination d'un membre à la commission des règlements en remplacement de M. Dragan Bunic, démissionnaire.
9. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Dragan Bunic, démissionnaire.
10. Arrêté du Conseil général relatif au tarif de vente de l'eau.
11. Arrêté du Conseil général relatif aux taxes d'assainissement.
12. Création d'un poste d'ingénieur·e communal·e.
13. Demande de crédit de Fr. 3'870'000.- pour la réalisation du réseau viaire et des équipements nécessaires au plan de quartier « Au Roncinier » à Gorgier.
14. Demande de crédit de Fr. 300'000.- pour l'installation de quatre nouvelles bornes hydrantes.
15. Demande de crédit de Fr. 93'000.- relative au remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante à Saint-Aubin-Sauges.
16. Demande de crédit de Fr. 25'100.- relative au remplacement d'une vanne dans le réservoir « R1 » du réseau d'eau potable de la Haute-Béroche.
17. Demande de crédit d'engagement et budgétaire de Fr. 75'000.- pour le remplacement des cibleries au stand de tir de Bevaix.
18. Demande d'un crédit d'engagement et budgétaire de Fr. 49'000.- pour le raccordement de la salle de spectacle de St-Aubin-Sauges au réseau de chauffage à distance.
19. Motion du groupe des Verts « Rayonnement non-ionisant : Le principe de précaution et le bien-être de la population doivent primer ».
20. Informations du Conseil communal.
21. Divers et questions écrites.

## **1. Appel nominal.**

L'appel fait ressortir la présence de 40 membres.

Mme N. Humbert-Droz est excusée.

M. F. Del Rio, président du Conseil communal, est absent pour raison de maladie.

**Mme N. Vauthier** annonce que M. Adnan Peco, qui a succédé à Mme Sera Pantillon, remplacera Mme Marika Kreis comme scrutateur. Il officiera donc dorénavant avec M. Maxime Rognon.

## **2. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2019.**

Après deux corrections, le procès-verbal est adopté à l'unanimité. M. Bovey constate que son nom est parfois mal orthographié (A. Cosandier s'en excuse et y veillera à l'avenir...), et M. Maxime Rognon, noté comme absent, a son nom suivi de (Soc) au lieu de (Entente).

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

## **3. Correspondance.**

**Mme N. Vauthier** annonce qu'aucun courrier n'est parvenu à la présidence ou au bureau du Conseil général.

## **4. Election d'un-e vice-secrétaire au bureau du Conseil général en remplacement de M. Dragan Bunic, démissionnaire.**

**Mme N. Vauthier** donne la parole au parti Socialiste.

**Mme A. Hessler-Wyser** annonce que le parti propose M. O. Bovey.

Aucun-e autre candidat-e n'étant proposé-e, M. O. Bovey est élu par acclamation.

## **5. Nomination d'un membre à la commission de l'urbanisme en remplacement de Mme S. Pantillon, démissionnaire.**

**Mme N. Vauthier** donne la parole au parti des Verts.

**Mme S. Noirat** propose M. A. Peco, élu par acclamation.

## **6. Nomination d'un membre à la commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie en remplacement de Mme S. Pantillon, démissionnaire.**

**Mme N. Vauthier** donne la parole au parti des Verts.

**Mme S. Noirat** propose M. A. Peco, à nouveau élu par acclamation.

**7. Nomination d'un-e représentant-e au syndicat intercommunal du théâtre du Passage en remplacement de Mme S. Pantillon, démissionnaire.**

**Mme N. Vauthier** précise qu'il s'agit d'une personne qui représentera la commune, quel que soit le parti auquel elle appartient, et qui siègera avec le conseiller communal en charge du dicastère.

**Mme A. Hessler-Wyser** annonce que le groupe Socialiste propose Mme N. Vauthier.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Mme N. Vauthier est élue par acclamation.

**8. Nomination d'un membre à la commission des règlements en remplacement de M. D. Bunic, démissionnaire.**

**Mme N. Vauthier** donne la parole au parti Socialiste.

**Mme A. Hessler-Wyser** propose Mme N. Humbert-Droz, applaudie bien qu'elle soit absente.

**9. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. D. Bunic, démissionnaire.**

**Mme N. Vauthier** donne la parole au parti Socialiste.

**Mme A. Hessler-Wyser** propose Mme N. Humbert-Droz, à nouveau acclamée.

**10. Arrêté relatif au tarif de vente de l'eau.**

S'agissant d'un ajout obligatoire à nos règlements, l'entrée en matière n'a pas à être votée.

**M. A. Béguin** explique que le Conseil communal s'est basé sur les différents règlements en vigueur dans la commune pour facturer les différentes taxes liées à l'eau. Cette facturation a suscité l'opposition d'un groupe de citoyens reliés à un réseau d'eau et a permis de relever une faille dans notre réglementation, qu'il a fallu corriger au moyen des deux arrêtés proposés ce soir.

L'article premier est là pour fixer le cadre de perception des taxes. La taxe de base est liée à une unité d'habitation et devrait couvrir le 50% des charges de fonctionnement de l'approvisionnement en eau. La seconde partie de la taxe est proportionnelle aux m<sup>3</sup> d'eau consommée.

Ces taxes seront soumises à l'approbation du surveillant aux prix et les commissions des règlements et des finances devront se prononcer en cas de modification de taxes.

Une nouveauté également est apportée, c'est la création d'un fonds d'approvisionnement pour l'eau potable et l'eau usée. Il est là pour prévoir les futurs investissements et moduler la taxe pour pouvoir prévoir de gros investissements et les amortir avec ce fonds.

Ce fonds fait office de tampon : lorsque l'on encaisse trop de taxes on alimente la réserve, et si l'on perçoit trop peu et que l'on a trop de charges, on prélève dans cette réserve.

**M. Maxime Rognon**, au nom de la commission des règlements, annonce qu'elle a préavisé favorablement cette modification.

**M. J. Gaudichon**, au nom de la commission financière, dit que les deux arrêtés sont préavisés favorablement par ses membres, à l'unanimité. La commission est prête à apporter son concours pour la révision de la tarification, aussi bien pour la distribution d'eau que pour son assainissement.

**M. J. Fehlbaum** : Le groupe PLR a bien étudié cette proposition d'arrêté et en comprend les motivations. Il relève que sa mise en application obligera à revoir la tarification de la distribution d'eau. C'est pourquoi il est souhaité que les commissions financière et des règlements soient mandatées pour accompagner le Conseil communal dans ses réflexions au sujet de l'inéluctable adaptation de celui-ci. Dans ce contexte, le PLR acceptera dans sa grande majorité l'arrêté proposé.

**M. J. Bergamin** annonce que le groupe de l'Entente refusera dans sa grande majorité de voter ce point. Il a été largement interpellé par la population de La Grande Béroche au sujet de nombreuses incompréhensions depuis l'introduction des nouveaux tarifs de l'eau. Dans toutes les anciennes communes, les modifications ont été fondamentales et les questions posées sont restées souvent sans réponse. Même au niveau politique, la majorité des politiciens n'ont pas été à même de vraiment comprendre ce qui était en train de se passer. Aucune projection sérieuse du changement pour chaque village n'a été satisfaisante, aucun tableau n'a permis de comprendre ces grands changements. L'Entente est d'avis qu'il est primordial de rétablir la confiance de la population au sujet du prix de l'eau. Il pense que le chemin choisi ne le permet pas, bien au contraire. Alors qu'il semble à première vue que le changement demandé est presque cosmétique, c'est en réalité une nouvelle approche avec de nouvelles bases de prix qui est esquissée, avec le risque au final que la confusion soit encore plus grande.

Le groupe demande à l'administration de présenter un projet qui permette à tous de comprendre. Où en sommes-nous ? Y a-t-il trop d'argent dans la caisse ? Quelle est vraiment la situation actuelle ? Combien y a-t-il de contestations au sujet des factures d'eau ? Comment les citoyens peuvent-ils contester les énormes augmentations subies par certains ? Est-il possible pour nos citoyens d'interpeller le surveillant fédéral des prix à ce sujet et en est-il informé ? D'après les échos entendus à tous niveaux, entreprises, gestionnaires d'immeubles et particuliers, il semble que la situation demande d'urgence de faire plus que les changements proposés. L'Entente demande de revenir à une situation légalement acceptable et de rembourser les sommes perçues de façon peu claires afin de rétablir la confiance. Il est important d'accepter un minimum de transparence et d'en parler plus ouvertement que ce qui figure dans le rapport. Les politiciens n'osent que peu s'exprimer à ce sujet, tant les tensions politiques qui demandent de ne pas s'étendre sur le sujet sont grandes. Cela n'est pas acceptable et un retour en commission avec des discussions ouvertes avec les groupes politiques est indispensable. Pour les mêmes raisons, l'Entente refusera également le point suivant de l'ordre du jour.

**M. O. Bovey** annonce que le groupe Socialiste, vu qu'il s'agit d'une mise en conformité, acceptera ces deux points de l'ordre du jour.

**M. A. Peco** dit que le groupe des Verts acceptera également les deux arrêts.

**M. A. Béguin** précise que le Conseil communal a informé la population de la nouvelle tarification par la presse. Il y a effectivement des changements pour certaines communes, mais il convenait d'unifier ces tarifs. Cette tarification a été mise en place par la commission provisoire des règlements avant que le Conseil communal soit en fonction, élaborée par le CoFus. Elle émane des conseillers généraux des anciennes communes et ce fut un long processus de réflexion, compliqué. Il y a peut-être certaines injustices par rapport à certaines communes, mais le but d'une fusion est l'unification des taxes entre autres. Dans ce système autofinancé, il était prévu dans le budget 2019 de créditer la réserve de Fr. 470'000.-. La commune a encaissé Fr. 1'500'000.-. Par conséquent, dès 2020, si le Conseil communal décide de ne rien verser à la réserve, les taxes seront revues à la baisse afin de ne percevoir qu'un million de francs.

**M. T. Rothen** rappelle qu'il faisait partie de la commission financière préparatoire à la fusion, avant le CoFus, et que ce sujet avait été détecté comme difficile. Une solution uniforme devait être imaginée sur l'ensemble de la commune alors que les systèmes étaient disparates auparavant. On peut imaginer que la moitié des habitants perd, l'autre moitié gagne. Des gens se plaignent qu'ils paient plus qu'avant, mais personne ne se plaint qu'il paie moins qu'avant. Les comptes de l'eau devant être équilibrés, la commune n'encaisse donc pas beaucoup plus que les six communes encaissaient auparavant. Il s'agit juste d'un

déséquilibre. Ce dossier est compliqué, il faudrait connaître tous les chiffres, obtenir l'avis de chacun et pouvoir prendre les choses posément. Uniformiser nécessite d'avoir un tarif médian, certains gagnant, d'autres perdant. Des personnes en résidences secondaires non soumises à une taxe de base, qui payaient trop peu d'eau mais avaient de l'eau au robinet lors de leur venue, sont aujourd'hui mécontentes. Mais elles payaient trop peu auparavant et ne s'en sont jamais plaintes.

**Mme N. Vauthier** demande si le Conseil général accepte, vu le nombre d'arrêtés à voter ce soir, qu'elle n'en donne pas la lecture avant le vote.

Personne ne s'y oppose.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif au tarif de vente de l'eau est accepté par 31 oui contre 7 non et 1 abstention.**

#### **11. Arrêté relatif aux taxes d'assainissement.**

Ni le Conseil communal, ni les commissions et les groupes n'ont d'explications supplémentaires et de commentaires à apporter.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif aux taxes d'assainissement est accepté par 31 oui contre 7 non et 1 abstention.**

#### **12. Création d'un poste d'ingénieur-e communal-e.**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. A. Béguin** explique que, avant la fusion, chaque commune était dotée de plusieurs membres de l'exécutif, dont l'un était généralement en charge des travaux publics, et un autre des services industriels. Pour six communes, il y avait donc douze personnes, plus les administrateurs, qui pouvaient se consacrer aux dossiers et se rendre sur le terrain, s'occuper des soumissions, etc. Aujourd'hui, il est seul et s'occupe des travaux publics et des services industriels, avec un chef de service et une secrétaire, alors qu'il ne devrait faire que de la stratégie politique. C'est nettement insuffisant pour suivre tous les projets et les nombreuses demandes.

La commune doit donc avoir recours à des mandataires externes, et ces frais augmentent. Il commente le rapport présenté à l'écran, décrivant le poste d'ingénieur et les frais qui découleront de son engagement. La salle Vauroux lui sera octroyée et devra être assainie, et un équipement informatique sera mis à sa disposition, ainsi qu'un véhicule pour se déplacer. Le salaire pour un collaborateur scientifique de niveau 3 se situera en classe 10 et l'échelon maximum est prévu, mais ne sera pas forcément utilisé suivant l'âge et la qualification de l'ingénieur. Ces frais seront imputés dans les comptes autofinancés. Seuls 20% seront à la charge de l'impôt.

Le responsable du dicastère des services industriels ne sera pas remplacé par l'ingénieur communal, c'est clairement un nouveau poste dont on ne peut pas se passer. Si à futur on estime qu'un poste à temps complet n'est pas nécessaire, on reverra notre position lorsque le chef des services industriels partira en retraite. Pour l'instant, il faut deux postes à temps plein.

**M. J. Gaudichon** dit que la commission financière, après avoir longuement discuté avec le Conseil communal, reste préoccupée par les conséquences financières des augmentations du nombre de postes intervenues au long des dernières séances du Conseil général. Le Conseil communal devra donc analyser le besoin réel et les tâches indispensables à réaliser afin d'éviter de tomber dans la surcapacité. Il est facile d'augmenter le pourcentage d'occupation mais très difficile de le diminuer ; il faudra en outre penser à ne pas trop surcharger la structure de la commune. La CoFin a cependant admis la nécessité du poste en question et a préavisé favorablement cette demande à l'unanimité.

**Mme C Muster** annonce que la commission technique a voté à l'unanimité cet engagement, avec une précision quant au taux d'occupation ainsi qu'à édulcorer le titre demandé dans l'annonce.

**M. F. Nussbaum**, pour le groupe de l'Entente, est arrivé à la conclusion, à la lecture du rapport, que la commune n'a pas dans sa structure actuelle la possibilité d'assumer ses missions. La création de ce poste, autofinancé à 80%, paraît être la solution idéale. Le groupe est sensible au fait que le Conseil communal est à la recherche de solutions pour trouver les ressources lui permettant de réaliser toutes les tâches, l'objectif étant d'unifier la méthode de travail sur tout le territoire de la commune afin de neutraliser les différences liées à l'autonomie communale anciennement appliquées. Cependant, l'Entente n'a pas saisi la feuille de route de l'exécutif. Le village de Bevaix a son réseau d'eau géré par l'entreprise Eli10, qui a son siège à La Grande Béroche ; si l'on ajoute 40% des charges salariales de l'ingénieur et en plus les prestations d'Eli10, on aura un déséquilibre entre les villages. Ne peut-on pas élargir les prestations d'Eli10 ? Est-il prévu de mettre fin à leurs prestations ? Le groupe pense que toutes les pistes n'ont pas été étudiées afin de définir la structure idéale, tant qualitativement que rationnellement, et est sensible à ce qui a été promis à la population dans la Convention de fusion : grouper les communes afin d'obtenir les meilleures prestations en diminuant les coûts. Les statistiques démontrent, en 2017 et 2018, une diminution de 1244 habitants dans le canton de Neuchâtel, dont 8% à La Grande Béroche. En conclusion, le poids structurel reste à charge des contribuables. L'Entente encourage à éviter une surcharge durable et s'opposera à l'engagement à long terme d'un ingénieur à 100%.

**Mme M. Tenot-Nicati** dit que le groupe des Verts comprend que ce poste allègerait grandement la tâche des conseillers communaux en ce qui concerne l'opérationnel, en particulier dans les services techniques. Cependant, le groupe souhaite proposer un amendement à l'article 1 de l'arrêté et le libeller de la façon suivante : « Le Conseil communal est autorisé à créer un poste d'ingénieur-e communal-e représentant 0,8 à 1 EPT. » Cela ouvrirait la porte à un nombre plus élevé de postulations, tant féminines que masculines. De plus en plus de jeunes font le choix de travailler à 80% pour des raisons de qualité de vie. Le groupe des Verts est d'avis qu'il serait souhaitable, si ce n'est pas encore le cas, de proposer une formation continue aux employé-e-s déjà en place, afin de les aider à progresser et pour éviter de devoir engager du personnel supplémentaire. Le groupe n'est pas opposé formellement à cet engagement, pour autant que les conditions qui l'accompagnent soient assouplies.

**M. J. Fehlbaum** : « Une partie du groupe PLR refusera cette demande de création de poste, tant il est vrai que depuis plusieurs séances la commune de La Grande Béroche a quelque peu trahi l'un des messages de la Convention de fusion. Les synergies annoncées avaient plutôt tablé sur une amélioration des services apportés à la population, sans forcément augmenter le nombre des postes de travail. Or, que constate-t-on depuis de nombreux mois ? On ne fait qu'augmenter les postes de travail, par exemple dans l'accueil de la petite enfance ou dans le service de conciergerie. Et toute une frange de notre groupe s'inquiète du fait que le poste ainsi créé deviendra automatiquement pérenne, grevant le budget communal bien au-delà de la présente législature ou de la suivante. Le recours à des mandataires externes répondrait mieux en termes d'adéquation aux besoins effectifs, ceux-ci couvrant une palette de compétences probablement introuvables chez une seule et même personne. Et, par définition, la charge est appelée à être très variable au cours du temps.

Par contre, une majorité du groupe a pris conscience que l'ambitieux programme d'investissements que nous avons mis au budget 2018, à celui de 2019 et à celui du Plan financier et des tâches pour les exercices suivants rendra nécessaire la mise sur pied d'un support technique important pour les conseillers communaux en charge des travaux publics, des services industriels et du trafic, et ce nouveau poste répond partiellement à ce besoin.

Le PLR aurait voulu des garanties que cette création de poste puisse être partiellement contrebalancée par un ou des non-remplacements lors de prochains départs naturels, par exemple de personnes occupant certains postes à caractère technique. Mais comme

apparemment cette garantie ne peut être donnée, une partie du groupe refusera cette demande. En globalité, bien que cette création de nouveau poste heurte fondamentalement notre souci d'économie de moyens, le PLR acceptera majoritairement cette proposition.

Par ailleurs, nous serons à même de faire un constat inquiétant lors de la prochaine séance de Conseil général, à savoir le très faible volume des investissements effectivement réalisés en 2018. De l'ordre de 15% des sommes globales budgétées, ce très faible taux de concrétisation prêche également en faveur de la création de ce poste d'ingénieur communal. Merci de votre attention. »

**M. T. Rothen :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste soutiendra ce projet d'engagement d'un ingénieur communal. C'est clairement une des conséquences heureuses de la fusion. Notre commune a une taille suffisante pour occuper un ingénieur communal mais une taille trop importante pour confier cette tâche à un seul bureau privé qui ne pourrait assurer que difficilement un rôle de conseil et de coordination sur un si grand territoire et sur tant d'objets.

L'ingénieur apportera un soutien précieux à notre Conseil communal et une expertise dont les membres ne sont pas nécessairement dotés. Par sa formation, il devra également assumer la responsabilité de ses travaux. Le Conseil communal doit pouvoir prendre des décisions politiques sur la base d'une analyse technique et financière préparée par le service technique. Il ne devrait pas prendre une décision purement technique, lors d'une séance de chantier par exemple.

Nous sommes d'avis que ce poste permettra des économies par une coordination optimale de nos travaux et un meilleur suivi de nos infrastructures. Certes, nous aurons toujours besoin de faire appel à des bureaux d'ingénieurs privés lors de travaux importants, mais plus systématiquement.

A la lecture du profil recherché, nous relevons que l'ingénieur devrait être titulaire d'un master et qu'il devrait être engagé à 100%. Nous rendons attentif le Conseil communal que la recherche d'un ingénieur ou d'une ingénieure disposant, en plus, d'une expérience dans le domaine de la gestion des infrastructures communales ne sera pas une simple formalité. La candidature d'un ingénieur doté d'une expérience professionnelle correspondante mais d'un titre de Bachelor HES méritera également d'être prise en compte. Dans la même réflexion, si un ingénieur souhaite offrir ses services à 80%, il doit être également considéré. La fonction étant nouvelle, elle pourra se construire avec ce temps de travail.

Concernant l'arrêté relatif au financement de l'aménagement de la place de travail et d'un véhicule, nous comprenons la somme de Fr. 40'000.- comme une grande enveloppe incluant tous les divers et imprévus potentiels liés notamment à l'élimination des odeurs traînant dans cette salle mais que celle-ci ne sera dépensée que si nécessaire. Concernant le véhicule, nous relevons que le montant reste modeste. Ce véhicule sera-t-il exclusivement celui de l'ingénieur ou pourra-t-il être partagé avec d'autres fonctions selon les besoins ? Cette somme ne sera certainement pas suffisante pour choisir, dans un principe d'exemplarité, un véhicule plus écologique que les usuels moteurs à essence. Le Conseil communal y a-t-il pensé ? »

**M. T. Egger** rebondit sur quelques points évoqués ce soir, notamment au sujet du parascolaire et du poste de concierge. Il s'agit d'une nouvelle structure, donc qui dit nouvelle structure dit engagement. Au niveau de l'ingénieur communal, il s'agit effectivement de prestations supplémentaires. Comme l'a relevé le PLR, il n'a pas été possible de réaliser l'entier des investissements. Plusieurs pistes ont été étudiées par le Conseil communal afin d'alléger la charge de travail, l'engagement d'un ingénieur étant une des pistes privilégiées. Il y en a d'autres, mais cette demande est primordiale si l'on veut arriver à honorer les investissements souhaités au sein de notre commune.

**Mme N. Vauthier** rappelle l'amendement proposé par le groupe des Verts : Remplacer à l'article 1 de l'expression « 1 EPT » par « 0,8 à 1 EPT ».

- **Soumis au vote, l'amendement est accepté par 30 oui contre 1 non et 8 abstentions.**



**Mme N. Vauthier** propose de passer au vote du premier arrêté, relatif à la création d'un poste d'ingénieur-e communal-e intégrant l'amendement du groupe des Verts.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 27 oui contre 8 non et 4 abstention.**

**Mme Vauthier** propose de passer au vote du deuxième arrêté, relatif à la demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire de Fr. 70'000.- relative aux aménagements d'une nouvelle place de travail et à l'achat d'un véhicule de fonction.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 26 oui contre 8 non et 5 abstention.**

### **13. Demande de crédit de Fr. 3'870'000.- pour la réalisation du réseau viaire et des équipements nécessaires au plan de quartier « Au Roncinier » à Gorgier.**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. A. Béguin** commente ce rapport en l'absence de M. Del Rio. Il précise que ce projet de longue date se situe à Gorgier. Les dernières oppositions ont été levées dernièrement, ce qui permet d'aller de l'avant. Les trois commissions consultées ont accepté le dossier à l'unanimité.

**M. J. Gaudichon** dit que la commission financière a rencontré le Conseil communal à deux reprises au sujet de ce dossier et a émis les deux remarques suivantes :

- 1) Etaler si possible l'investissement dans le temps, vu l'ampleur des travaux.
- 2) Etudier la possibilité d'une liaison avec un système de chauffage à distance.

Sur la base des réponses de l'exécutif, elle a préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité.

**Mme C. Muster** annonce que la commission technique préavisé également ce projet à l'unanimité.

**M. F. Nussbaum** dit que le groupe de l'Entente a pris connaissance de ce dossier avec un intérêt tout particulier. Le rapport identifie très bien la complexité et le nombre de démarches qui ont été nécessaires à la réalisation de ce projet. L'abréviation « partiellement équipé » n'étant pas prévue dans la base légale, cela n'a pas facilité les démarches entreprises par les autorités. Le temps écoulé a permis de solutionner tous les détails de contraintes dans le respect de la base légale ainsi que des partenaires concernés. La durée des tractations a permis de réaliser d'autres travaux, dont le bouclage de l'eau de la Haute-Béroche. Cette conduite alimente le réservoir depuis le lac, donc une économie non négligeable.

En conclusion, le groupe est très satisfait de pouvoir passer à la réalisation de la zone Roncinier en acceptant à l'unanimité la demande de crédit.

**M. J. Fehlbaum** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a bien étudié ce rapport qui clarifie quelque peu l'évolution de ce projet, véritable serpent de mer de la politique beline depuis plus de 20 ans. Notre groupe émet quelques doutes quant à l'intérêt de ce projet dans le contexte de la demande en logements nouveaux sur le Littoral neuchâtelois. Mais fondamentalement du fait que ce sont des professionnels qui gèrent ce dossier du point de vue réalisation et promotion, nous ne pouvons que nous en remettre à leur expertise.

Par ailleurs, la commune de Gorgier avait déjà investi plus de Fr. 1'750'000.- dans le développement de ce projet et il est de notre devoir de faire tout notre possible pour que ces importantes sommes investies ne soient pas perdues à l'avenir. C'est pourquoi le groupe PLR acceptera cette importante demande de crédit pratiquement à l'unanimité. Merci de votre attention. »

**Mme S. Noirat :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en tant qu'ancienne conseillère générale de Gorgier, je me réjouis de voir ce projet de quartier de « Roncinier », enfin avancer.

Avec mes collègues des Verts, nous avons pris connaissance de ce dossier et en avons tiré quelques conclusions, comme le fait que le réseau viaire ainsi proposé nous semble adéquat pour faciliter, par le côté rue de Combamare, l'accès à la gare de Gorgier pour les piétons en y prévoyant des trottoirs ; c'est une chose essentielle pour nous.

Et par le côté rue de la Foulaz, en diminuant la circulation en bas de ladite rue qui est très étroite et privilégier ainsi la sécurité des piétons.

Il faut savoir que cette rue est empruntée par de nombreux élèves habitant à Chez-le-Bart qui fréquentent le collège primaire de Gorgier.

Par la suite, il serait opportun de la mettre en sens unique et d'y créer un trottoir, mais ceci est de l'histoire future sur laquelle nous reviendrons.

Nous les Verts, vous l'avez compris, acceptons cette demande de crédit de Fr. 3'876'000.- et remercions également les conseillers communaux de La Grande Béroche pour le suivi de ce projet et pour avoir pensé y inclure par la suite la possibilité de raccorder ce quartier au chauffage à distance. »

**M. A. Allisson** rappelle que ce dossier date de plus de 20 ans. Ce quartier prendra place sur un terrain de 25'600 m<sup>2</sup> et accueillera environ 250 habitants. Les futurs propriétaires participeront aux frais d'équipement à hauteur de Fr. 1'711'000.-. Au niveau des équipements, le groupe Socialiste soutient la possibilité de pouvoir relier le quartier à un chauffage à distance, afin de promouvoir les énergies renouvelables. La réalisation de ce projet pourra toutefois avoir un impact sur les infrastructures (écoles, structures d'accueil). La commune possède deux parcelles de terrain sur le site et le Conseil général aura à se positionner sur leur destinée, mise en valeur dans le cadre du projet de construction ou vente à un promoteur, ce qui permettrait de financer certainement entièrement la part communale. Le groupe Socialiste remercie le Conseil communal qui a fait avancer ce projet d'une manière rapide, même s'il a passé un peu rapidement au niveau des commissions technique et financière. Le groupe acceptera cet arrêté tel que présenté.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 39 voix (unanimité).**

#### **14. Demande de crédit de Fr. 300'000.- pour l'installation de quatre nouvelles bornes hydrantes.**

**M. A. Béguin** explique que la loi cantonale impose aux communes d'assurer la protection incendie et l'ECAP leur indique les lieux où il faut installer des bornes hydrantes. Trois des bornes ont été demandées par l'ECAP et la quatrième par l'entreprise Gaille Construction à Fresens, car l'usine prend du volume et a besoin d'une protection incendie plus importante. Il passe les différents lieux en revue au moyen du rétroprojecteur et donne les détails nécessaires à la compréhension de ce dossier.

<b>M. C. Muster</b>	pour la commission technique
<b>M. J. Gaudichon</b>	pour la commission financière
<b>M. F. Nussbaum</b>	pour le groupe de l'Entente
<b>M. A. Shah</b>	pour le groupe des Verts
<b>Mme A. Hessler-Wyser</b>	pour le groupe Socialiste

accepteront cette demande.

**M. J. Fehlbaum** pour le groupe PLR : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR est bien conscient que la sécurité n'a pas de prix, mais cette dépense semble particulièrement lourde. Par contre, notre groupe a émis en décembre dernier de graves doutes sur le développement qualitatif de nos services intercommunaux de sécurité incendie,

où l'arrogance des professionnels finira par avoir raison de l'enthousiasme et de la motivation des miliciens régionaux du service incendie.

Alors notre commune ne peut se permettre de négliger ses propres devoirs et doit donc accepter ce genre d'investissement pour la sécurité de notre propre population. Le groupe PLR acceptera donc cette improductive mais importante demande de crédit. »

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 39 voix (unanimité).**

#### **15. Demande de crédit de Fr. 93'000.- relative au remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante à Saint-Aubin-Sauges.**

**M. A. Béguin** explique que cette demande concerne le chantier de la Mollière à St-Aubin (lieu de l'ancien hôtel Pattus), où seront construits six immeubles d'appartements ainsi qu'une zone hôtelière en bas, dans une seconde phase. Il est pour l'instant question d'assurer la protection incendie dans la partie nord et de renforcer la borne hydrante actuelle. Cette demande est urgente, car le chantier a redémarré. Il donne les explications techniques de la pose de cette borne hydrante et reste à disposition pour des questions.

<b>M. C. Muster</b>	pour la commission technique
<b>M. J. Gaudichon</b>	pour la commission financière
<b>M. F. Nussbaum</b>	pour le groupe de l'Entente
<b>Mme A. Hessler-Wyser</b>	pour le groupe Socialiste
<b>M. A. Shah</b>	pour le groupe des Verts
<b>M. J. Fehlbaum</b>	pour le groupe PLR

accepteront cette demande de crédit.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 39 voix (unanimité).**

#### **16. Demande de crédit de Fr. 25'100.- relative au remplacement d'une vanne dans le réservoir « R1 » du réseau d'eau potable de la Haute-Béroche.**

**M. A. Béguin** explique que le réseau amène l'eau depuis St-Croix, via Provence et alimente par différents réservoirs le haut de la Béroche, soit Fresens, Montalchez et les fermes des hauts de Gorgier.

Un problème avec une vanne pneumatique créait une aspiration dans les conduites de Provence et des coups de bélier dans les conduites. Le but est de réguler le niveau au moyen d'une vanne hydraulique. Il sera nécessaire de changer l'automate, qui est fonctionnel mais dont on ne trouve plus les pièces et le personnel capable de le programmer.

<b>M. J. Gaudichon</b>	pour la commission financière
<b>M. C. Muster</b>	pour la commission technique
<b>Mme A. Hessler-Wyser</b>	pour le groupe Socialiste
<b>M. F. Nussbaum</b>	pour le groupe de l'Entente
<b>M. A. Shah</b>	pour le groupe des Verts
<b>M. J. Fehlbaum</b>	pour le groupe PLR

accepteront cette demande.

**M. J. Fehlbaum** ajoute que le PLR s'est posé la question de la lourdeur et de la pertinence de ce processus de demande de crédit pour des investissements aussi modestes. Aussi recommande-t-il au Conseil communal de continuer d'essayer de regrouper ceux-ci dans une demande globale de crédit lors de la séance du budget.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 39 voix (unanimité).**

### **17. Demande de crédit d'engagement et budgétaire de Fr. 75'000.- pour le remplacement des cibles au stand de tir de Bevaix.**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. G. Bertschi** explique que le tir n'est pas sa tasse de thé.... Il a donc un avis très impartial sur le sujet. S'il sollicite un vote positif de la part du Conseil général, c'est pour 4 raisons principales.

1. Il y va de l'existence d'une société locale.
2. Obligation légale d'entretenir un site de tir à 300 m.
3. Une partie de notre jeunesse aime le tir et seule la société des Mousquetaires de Bevaix offre des cours aux jeunes tireurs.
4. Un seul stand de tir pour une commune de plus de 9000 habitants concentrerait les inconvénients et les nuisances en un seul lieu.

**M. J. Gaudichon**

pour la commission financière ;

**M. H. Assumani**

pour la commission sport et loisirs ;

**M. B. Schumacher**

pour le groupe PLR : Il tient à relever l'engagement exemplaire de la compagnie des Mousquetaires, qui contribue de manière spontanée par un montant de Fr. 25'000.- à cet investissement. La situation saine de cette société démontre sa très bonne gestion. 20 à 25 tireurs de La Grande Béroche sont formés chaque année à Bevaix. Ayant présidé la société de tir sportif durant 12 ans, il confirme que les sociétés de tir font tout ce qui est possible en faveur de l'environnement et de la sécurité ;

**M. O. Porret**

pour le groupe de l'Entente ;

**Mme S. Noirat**

pour le groupe des Verts, participation bienvenue à la vie locale ;

**M. H. Assumani**

pour le groupe Socialiste,

accepteront cette demande.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 39 voix (unanimité).**

### **18. Demande de crédit d'engagement et budgétaire de Fr. 49'000.- pour le raccordement de la salle de spectacle de St-Aubin-Sauges au réseau de chauffage à distance.**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. T. Egger** explique que cette demande comprend 2 aspects principaux :

- 1) L'installation de chauffage en tant que telle, y compris la régulation, qui fonctionne actuellement au mazout, ainsi que la partie électrique.
- 2) Lors de ce changement, la place des citernes sera libérée. A la demande des commissions technique et financière, la demande de crédit comporte également la réaffectation de ce local, notamment par la création d'une ouverture côté terrain de football ainsi que d'escaliers.

Dès 2018, le règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et utilisation du fonds communal de l'énergie est entré en vigueur. Il a atteint en 2018 un montant de l'ordre de Fr. 168'000.-. Cette demande de crédit remplit les conditions pour l'utilisation de ce fonds, ce qui permet de ne pas toucher à la marge d'autofinancement et ne pas alourdir le budget des investissements 2019.

<b>M. J. Gaudichon</b>	pour la commission financière
<b>Mme C. Muster</b>	pour la commission technique
<b>M. A. Hessler-Wyser</b>	pour la commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie
<b>M. M. Tenot-Nicati</b>	pour le groupe des Verts
<b>M. A. Allisson</b>	pour le groupe Socialiste : Le transfert de la source d'énergie du mazout vers l'utilisation des copeaux de bois délivrés par BeroCad est un bon exemple de la commune pour des choix énergétiques. Le recours au fonds énergétique communal pour financer les amortissements permet ce type de travaux qui, à l'avenir, concerneront certainement d'autres bâtiments communaux.
<b>M. A. Glardon</b>	pour le groupe de l'Entente : se réjouit d'aller dans le sens de l'énergie renouvelable.
<b>M. J. Fehlbaum</b>	pour le groupe PLR : La loi cantonale sur l'énergie, en cours de révision, requiert des collectivités publiques qu'elles fassent preuve d'exemplarité dans le recours aux énergies renouvelables. Il forme le vœu qu'à terme l'ensemble des bâtiments communaux puisse être raccordé au chauffage à distance.

accepteront cette demande.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 39 voix (unanimité).**

### **19. Motion du groupe des Verts « Rayonnement non-ionisant : Le principe de précaution et le bien-être de la population doit primer ».**

Le texte de cette motion est joint au présent procès-verbal.

**Mme V. Pantillon** ajoute qu'il s'agit d'une demande d'étude. Si cette demande telle que formulée va trop loin, le groupe des Verts prie le Conseil communal d'élaborer dans les meilleurs délais une réglementation communale pour l'implantation de nouvelles antennes. M. Laurent Favre, conseiller d'Etat, a assuré lors du Grand Conseil que les communes peuvent influencer le choix des emplacements via des règlements de construction et de zone, pour autant que soient respectées les limites imposées par le droit fédéral. Il aurait été possible d'intervenir lors des réticences et de la mobilisation des citoyens de Bevaix au sujet d'antennes posées vers les Sources, alors que l'on pensait ne rien pouvoir faire. Elle donne l'exemple d'une commune du canton de Berne, qui a été attaquée par les opérateurs mais a obtenu le soutien du Tribunal fédéral, lequel a confirmé que les communes ont des compétences dans ce domaine.

**M. F. Nussbaum**, pour le groupe de l'Entente, dit que ce combat est perdu d'avance. Le droit fédéral est applicable en la matière, ce qui supprime la faculté d'agir des cantons et des communes, si ce n'est que pour son emplacement. Toutefois, par solidarité et pour sauvegarder le bien-être de la population, le groupe de l'Entente acceptera cette motion à l'unanimité.

**M. T. Pittet**, pour le groupe PLR, ajoute que la question du rayonnement non ionisant est complexe. Le PLR fait confiance au Conseil communal quant à sa préoccupation au sujet de l'implantation des éventuelles futures antennes de téléphonie mobile et aux contacts avec les opérateurs qui ont et auront des concessions sur le territoire communal, ceci afin de planifier de la meilleure des manières la téléphonie mobile à La Grande Béroche.

Par conséquent, considérant que la Confédération et le Canton sont responsables de définir et de faire appliquer les prescriptions de l'ORNI, et vu la charge de travail importante du Conseil communal, le groupe PLR se prononcera contre la motion des Verts.

Il donne quelques informations en matière de protection contre ce rayonnement non ionisant : il s'agit, pour être efficaces, de se protéger des appareils de notre vie de tous les jours. Ils sont responsables de la très grande majorité de notre exposition aux RNI. Pour mémoire, il cite une liste d'appareils émettant ce rayonnement appelé électro smog : lampes à économie d'énergie, cuisinières à induction, lits à eau, matelas magnétiques, fours à micro-ondes, automobiles, téléphones sans fil, téléphones mobiles, wifi, bluetooth, baby-phones, jouets contenant des aimants, chauffages au sol électriques, boilers électriques, radiateurs électriques directs et à accumulation, chaudières, sans parler des solariums et des systèmes d'épilation au laser... Cette liste et des fiches d'information sont disponibles sur le site de l'office fédéral de la santé publique.

**Mme A. Hessler-Wyser** dit qu'au vu de la proposition des motionnaires de modifier légèrement leur texte, une suspension de séance de 5 minutes est demandée et accordée.

**M. J. Wahli** lit le document préparé par le conseiller communal responsable du dossier, M. Del Rio, absent ce soir. : « L'installation de nouvelles antennes 5G sera suspendue à Neuchâtel. Le mercredi 8 mai 2019, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté une recommandation des groupes Socialiste, POP Vert Sol, Verts libéraux, PDC, de suspendre l'installation d'antennes 5G dans le canton. Selon eux, le principe de précaution doit s'appliquer pleinement ; mais comme l'a rappelé le conseiller d'Etat M. Laurent Favre, le canton de Neuchâtel n'a pas la compétence pour instaurer un moratoire sur la 5G. En effet, la Confédération a rappelé récemment que la compétence sur cette question est de son seul ressort. Il n'existe aucune latitude pour édicter des dispositions cantonales ou communales. Le canton de Neuchâtel n'est toutefois pas opposé à cette recommandation. Il a d'ailleurs suspendu l'examen des demandes d'antennes déjà déposées par les opérateurs.

La Grande Béroche a décidé, avant même l'acceptation de la recommandation par le Grand Conseil, de refuser d'entrer en matière pour toute demande d'installation sur les parcelles dont elle est propriétaire, ceci en attendant les conclusions du groupe de travail sur la téléphonie mobile dirigé par l'Office fédéral de l'environnement, dont le rapport est prévu dans le courant de l'été 2019. Les autorités gardent toutefois bien à l'esprit que les localités de Fresens et Montalchez souffrent d'une qualité de réseau qui laisse à désirer et que leur population a exprimé, à travers leurs assemblées villageoises, le désir de voir cette situation s'améliorer rapidement. »

**M. O. Bovey** dit que le groupe Socialiste acceptera la motion des Verts, à condition qu'il soit tenu compte des remarques et modifications apportées en début de séance par Mme Pantillon.

**Mme V. Pantillon** confirme que le groupe des Verts dépose cette motion telle que transmise.

**Mme N. Vauthier** relit la première phrase de la motion : « Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'adopter une réglementation communale en lien avec l'implantation de nouvelles antennes de télécommunication et l'équipement d'antennes existantes en tenant compte du principe de précaution, ceci dans le but de protéger la population des effets potentiellement néfastes des rayons non ionisants. »

- **Soumise au vote, la motion est acceptée par 20 oui contre 19 non.**

## **20. Informations du Conseil communal.**

**M. A. Béguin** explique que les travaux à la rue de la Gare à Bevaix vont débiter le 3 juin et s'étendront ensuite au chemin des Prés, jusqu'à mi-octobre. La population sera avertie par la presse, les personnes qui habitent le long de la rue de la Gare recevront un courrier avec

proposition de places de parc. Les écoles seront mises au courant également, il faudra prévoir un chemin spécifique pour les enfants.

Des travaux vont débuter également à la rue du Port à Saint-Aubin, durant les vacances scolaires. Il faut résoudre le problème du passage du car postal, qui sera dévié. Une information parviendra également à la population à ce sujet, par la presse.

**M. G. Bertschi** a 3 communications à apporter :

- 1) L'Etat a fixé les prochaines élections communales au 14 juin 2020, date au sujet de laquelle les communes n'ont rien eu à dire. Si le choix de cette date est maintenu, il aura un effet pervers : si l'on tient compte du délai de publication des résultats dans la Feuille officielle, du délai de recours, de la validation dans la Feuille officielle, du délai de convocation du nouveau Conseil général, cela amène au plus tôt au 6 juillet 2020, donc pendant les vacances d'été. Et encore, pour y arriver, faudra-t-il déroger aux 15 jours de convocation du Conseil général. Sinon, la première séance du Conseil général devra se tenir le 13 juillet 2020, encore plus au milieu des vacances d'été. Comment pourrait-on exiger des futures conseillères générales et futurs conseillers généraux, dont on connaîtra les noms au mieux le 25 ou 26 juin, qu'ils se rendent disponibles pour les 15 premiers jours de juillet ? Il y a fort à parier que nombre de conseillères et conseillers auront déjà organisé leurs vacances depuis belle lurette. Est-il dès lors imaginable qu'une séance constitutive des autorités ait lieu alors que de nombreux membres seront absents ? Le Conseil communal s'est renseigné auprès du service des communes et de la chancellerie d'Etat, qui préconisent 2 solutions : la première est de se débrouiller pour organiser la séance constitutive vers la mi-juillet. 2<sup>ème</sup> solution, repousser ladite séance à fin août. L'exécutif n'a pas de solution à cette problématique pour l'instant. Affaire à suivre, le Conseil général sera informé, le cas échéant, afin que les partis puissent prendre toutes les dispositions utiles.
- 2) Il rappelle la date du 14 juin prochain, journée de mobilisation en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Il assure que le Conseil communal de La Grande Béroche est sensible aux raisons qui motivent cette action. Il faut cependant rappeler que la commune a signé la charte de l'égalité entre hommes et femmes et que, d'autre part, l'égalité salariale est chose réalisée pour les employé-e-s communaux-ales de La Grande Béroche. Ceci grâce à l'évaluation de fonctions et à la grille salariale que le Conseil général a approuvés l'an dernier. A l'instar du canton, le Conseil communal constate qu'il existe beaucoup de manières de montrer sa solidarité. Si des employés communaux souhaitent se mettre en grève ce jour-là, le Conseil communal ne s'y opposera pas, à condition que le service au public soit assuré, du moins dans certains secteurs sensibles comme l'école et le parascolaire. Si toutes les employées et tous les employés des structures parascolaires se mettent en grève, il sera impossible de trouver des remplaçants disposant des titres requis imposés par la loi. Un service minimum devra donc être assuré, et ceci dans tous les secteurs de la commune. Les heures non travaillées ne seront pas rémunérées mais pourront être compensées. En mars déjà, les employés communaux ont été informés de l'obligation de s'annoncer en cas d'absence prévue le 14 juin. A noter qu'à ce jour aucune demande n'est parvenue au Conseil communal. Le cas échéant, l'exécutif prendra les mesures nécessaires pour assurer un service minimum.
- 3) La Convention de fusion précise, à son article 1.6, que 2 guichets à la population sont prévus à Saint-Aubin et à Bevaix pendant la première législature. Elle précise également qu'un guichet unique sera instauré dès la deuxième législature. Le Conseil communal réfléchit actuellement aux incidences de cette obligation faite par la Convention et procède à une analyse de la situation. Il reviendra auprès du Conseil général avec un rapport complet lors d'une prochaine séance. Il va de soi que seul le guichet du contrôle des habitants est concerné. Les guichets du service technique et de l'urbanisme, voire du service forestier, qui sont situés à Bevaix, resteront.

## **21. Divers et questions écrites.**

### **QUESTIONS ECRITES**

**Mme N. Vauthier** a reçu une interpellation du groupe des Verts qui a pour titre : « Quel encadrement communal pour les réseaux 5G ? ». Le texte de cette interpellation est joint au présent procès-verbal.

**M. J. Wahli** ne relira pas la réponse de M. Del Rio, mais rappelle que le Conseil communal est sensible à cette question et évalue les pistes relatives à la fibre optique, notamment pour les villages situés dans la Haute-Béroche. L'exécutif n'a pas d'informations de la part des opérateurs au sujet des antennes qui pourraient être installées.

Par rapport à l'enquête publique, il s'en remet à l'Office fédéral de la santé qui publiera ses rapports cet été en principe. Le Conseil communal est très sensible à cette problématique et y sera attentif, au travers de la motion qui vient d'être acceptée.

**M. A. Béguin** répond que ce n'est pas la commune qui est responsable de la fibre optique. Celle-ci ne remplace pas tout et on passe aux ondes radio pour tout ce qui est mobile.

**Mme V. Pantillon** dit qu'elle n'a pas eu de réponse au sujet de la première et de la dernière question de l'interpellation.

**M. J. Wahli** dit que la réponse à la première question est non sur le développement de la 5G, mais les opérateurs prennent régulièrement contact avec la commune pour implanter des antennes à certains endroits. Récemment, une réponse défavorable a été donnée pour une implantation d'antenne sur une parcelle appartenant à la commune. Par contre, il ne peut être exclu que des privés autorisent la construction d'antennes sur leurs parcelles, moyennant évidemment des permis de construction ad hoc.

Quant à la dernière question, le Conseil communal n'est pas encore en mesure d'y apporter une réponse.

**Mme M. Tenot Nicati** demande si la commune est au courant de ce qui va se passer au niveau des antennes 2G, dont personne ne parle et qui, si la 5G passe, ne serviront plus à rien ?

**M. J. Wahli** répond que le Conseil communal n'a aucune information à ce sujet. Les propriétaires de parcelles où se situent des antennes 2G en sont responsables. En ce qui concerne les parcelles communales, l'exécutif y est très attentif, tout en étant soucieux de la couverture du réseau, notamment à Fresens et Montalchez.

Les auteurs de l'interpellation se déclarent satisfaits des réponses reçues.

**Mme N. Vauthier** lit une question écrite, reçue ce jour de Mme Tenot Nicati, du groupe des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les beaux jours venant, je me réjouis de pouvoir aller, une ou deux fois par semaine, à vélo à mon travail. Une réflexion menant à la suivante, je me permets d'interroger notre Conseil communal : lors du Conseil général du 17 décembre 2018, un crédit d'investissement de Fr. 40'000.- a été voté pour l'extension de vélos en libre-service et donc l'installation de vélo-spots à Saint-Aubin et Vaumarcus. Qu'en est-il de ce beau projet au jour d'aujourd'hui ? Merci d'avance pour votre réponse. »

**M. A. Béguin** lit la réponse de M. Del Rio : « En 2013, Neuchâtelroule a développé ses prestations en intégrant une offre de vélos en libre-service qui s'étend au fil des ans. En 2016, extension sur Bevaix. Depuis 2018, La Grande Béroche est donc une commune partenaire. En 2019, Neuchâtelroule change d'opérateur et travaille avec Donkey République,



une entreprise basée à Copenhague. Le réseau du Locle a également quitté Vélo Spot pour rejoindre Donkey Republic, contrairement à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Début 2019, des contacts ont été pris avec le service de la mobilité et du développement durable de la Ville de Neuchâtel afin d'étendre leur réseau aux villages de Saint-Aubin et Vaumarcus. Malheureusement, en raison du changement de matériel, le choix des nouveaux vélos et des autres composants a pris beaucoup de temps.

Ainsi, la Ville de Neuchâtel nous a appris il y a une dizaine de jours que les nouveaux vélos ne seront disponibles qu'à partir de 2020. Un prototype se trouve actuellement en phase de test. Neuchâtelroule propose de travailler avec Tour de Suisse Rad AG, une entreprise suisse basée à Kreuzlingen. Selon la Ville de Neuchâtel, le modèle de vélos proposé répond à nos exigences et sera disponible en 2020. Le vélo revient à Fr. 1'390.- + TVA.

Ce projet n'est pas géré par les services de l'administration de La Grande Béroche, mais par le chef du dicastère, soit M. F. Del Rio. Ce dernier recherche d'autres pistes pour mettre des bornes temporaires à disposition à Saint-Aubin et Vaumarcus, si les délais à 2020 se confirment. Il explore également la piste du vélo électrique, ainsi que la possibilité de prévoir dans l'aménagement des zones une alimentation pour ce type de vélos.

L'auteur de la question se déclare satisfaite de la réponse.

**Mme N. Vauthier** donne lecture d'une question reçue ce jour du groupe des Verts :

« 14 juin : grève des femmes, quels droits pour les collaboratrices de La Grande Béroche ?

Le 14 juin 2019, la grève des femmes aura lieu dans toute la Suisse. Nous aimerions savoir comment le Conseil communal entend gérer cette journée. Voici nos questions :

- 1) Quelles mesures le Conseil communal compte-t-il prendre pour que le plus grand nombre possible d'employées communales puissent participer à la journée de grève ?
- 2) En cas de grève des collaboratrices, ces heures seront-elles considérées comme temps de travail et ainsi payées ?
- 3) Quelles mesures le Conseil communal a-t-il prévu pour assurer le service public dans les secteurs à majorité féminine dont l'activité ne peut être ralentie, notamment dans les structures parascolaires ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses. »

**M. G. Bertschi** dit qu'il a déjà été répondu précédemment à la question.

Le groupe des Verts est satisfait de la réponse du Conseil communal.

## **DIVERS**

**Mme N. Vauthier**, à la demande du Conseil communal, rappelle à tous les conseillers-ères généraux-ales l'art. 99 du règlement de commune, qui stipule : « Si un membre d'une commission est empêché de siéger, il peut se faire suppléer par un autre élu de son groupe. » L'important est le mot « élu ». Il est arrivé qu'un soir, plusieurs membres élus d'une commission étaient absents et ont été suppléés par des membres non élus : il y avait au final plus de personnes non élues que d'élues. Le règlement de chaque commission précise le nombre de ses membres et le minimum d'élus, qui est de quatre pour siéger.

**M. A. Allisson** se fait le porte-parole d'un certain nombre de personnes au sujet des places de stationnement de la place du port. Les tarifs sont toujours les mêmes, mais il faut maintenant payer également durant la pause de midi. Les remarques portent sur l'inéquité de traitement dans l'espace de la commune. Si l'on va manger à la Capsule à Chez-le-Bart, c'est une zone bleue, à la Trinquette à Bevaix zone bleue également, pas de zone à la Pointe du Grain. Il y a là certainement quelque chose à faire au niveau de l'harmonisation, comme il a été question du tarif des eaux par exemple.

**M. A. Béguin** explique que les horodateurs de St-Aubin ont été changés. L'arrêté de circulation pour ce parcage à St-Aubin indique qu'il ne comprend pas de pause. Partout ailleurs, c'est bien un horaire continu qui est en vigueur. Les autorités de La Grande Béroche ont donc appliqué l'arrêté à la lettre. Ce parking est utilisé non seulement pour le restaurant l'Optimist, mais aussi pour les utilisateurs du port, du terrain de football et de la grande salle. Aucune mention dans le contrat de l'Optimist ne stipule la gratuité du parking pour sa clientèle.

**M. A. Allisson** attend une réponse quant à l'inéquité de traitement entre les villages.

**M. A. Béguin** répond qu'effectivement aucun horodateur n'a été ajouté ailleurs. Il pense que les réactions ont été plus vives lorsque la commune de St-Aubin a installé les premiers horodateurs en remplacement de la zone bleue, qu'aujourd'hui avec l'horaire continu de paiement. Il y a certes encore des différences entre les villages, mais le Conseil communal ne peut pas tout régler en même temps.

**M. A. Glardon** demande s'il était vraiment nécessaire de supprimer ce temps gratuit pour les personnes qui viennent un petit moment à la plage à ce moment-là. En est-on à ce point-là ?

**M. A. Béguin** dit que non, ce n'est pas une question d'argent. Il s'agit de l'application de cet arrêté. Le Conseil communal essaie de « mettre d'équerre » les arrêtés pris à l'époque par les anciennes communes.

**M. S. Tamburini** ajoute qu'il s'agit de rendre ces parkings accessibles à chacun et à toute heure et empêcher les abus. Il y a des places dans le village de St-Aubin, assez proches, qui permettent de se garer gratuitement. Quant aux zones bleues, elles sont aussi restrictives et si l'on dépasse l'heure limite on risque l'amende.

**M. Gaël Porret** dit que personne ne conteste le bien-fondé de l'horodateur, qui crée du mouvement et évite les parcages de longue durée. Cependant, il est d'avis qu'au niveau du déficit d'image, vu les habitudes bien ancrées des usagers du bord du lac, la commune est clairement perdante par rapport au bénéfice qu'apportera l'encaissement de cette heure et demie. Ce n'est pas entre midi et deux heures qu'il y a des problèmes de parcage.

**M. M. Rognon** rebondit sur le sujet en demandant si l'on rend les parkings de la commune plus accessibles en empêchant les privés de se parquer où ils en avaient l'habitude et en les obligeant à utiliser les places publiques, comme les employés de restaurants par exemple. Etais-ce nécessaire d'engorger encore un peu plus le parking de Chez-le-Bart ?

**M. A. Béguin** dit qu'il n'y a pas de différence, rien n'a été modifié.

**M. S. Tamburini** ajoute que La Grande Béroche est un lieu très attractif touristiquement. Au-delà des citoyens de la commune qui se rendent à la plage, il y a les pendulaires qui occupent des places de parc. Le but est de réguler tout ce trafic externe pendulaire, saisonnier, et qui pose des problèmes notamment le week-end, également par du parking sauvage.

**M. G. Bertschi** donne une information en tant que conseiller communal référent de la commission des relations publiques : « A la suite de l'interpellation de la commission des relations publiques le 11 mars dernier, le Conseil communal s'est immédiatement emparé du sujet et a eu des échanges avec ladite commission. Il a été convenu, toujours en accord avec cette commission, qu'une réponse du Conseil communal qui aura l'aval de la commission vous serait apportée.

Cette réponse doit encore être examinée par la commission des relations publiques et vous sera donnée lors de la séance du 24 juin. Je vous remercie de votre compréhension et de votre patience. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme N. Vauthier** lève la séance à 22h24, en remerciant le public fidèle, les journalistes, les employé-es de l'administration et le Conseil communal pour cette agréable séance.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier  
Adjointe au chancelier

Au nom du Conseil général

La présidente,  
Michèle Tenot Nicati

Le secrétaire,  
Olivier Bovey

Bevaix, le 26 août 2019



## **Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019** **à 20h00, salle du Polymatou à Bevaix**

### **Ordre du jour**

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2019-2020.  
Nomination :
  - a) du président / de la présidente
  - b) du vice-président / de la vice-présidente
  - c) du / de la secrétaire
  - d) du / de la vice-secrétaire
  - e) de deux questeurs.
4. Rapport d'information sur le retraitement des patrimoines administratif et financier.
5. Préfinancement aux comptes 2018.
6. Approbation des comptes 2018.
7. Rapport relatif au PAL.
8. Motion des Verts « pour une contribution efficace de la commune à la transition énergétique ».
9. Motion transpartisane sur l'exploitation du terrain sud de la Paroisse temporelle.
10. Informations du Conseil communal.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

#### **1. Appel nominal**

L'appel fait ressortir la présence de 35 membres.

*Excusés* : Perrin Olivier, Allemanno Stéphane, Nussbaum Frédy, Pantillon Veronika, Kreis-Jaquet Marika, Rognon Maxime.

Votants : 34.

En l'absence de M. M. Rognon, M. Yves Guyot officiera en tant que questeur aux côtés de M. A. Peco.

## **2. Correspondance**

**Mme N. Vauthier** lit un courrier de **Mme V. Pantillon** :

« Madame la présidente, chère Nicole, je vous informe par le présent message que je démissionne du Conseil général de La Grande Béroche et de toutes les commissions que j'occupe actuellement avec effet immédiat.

Je prends cette décision en raison d'une surcharge chronique de travail, notamment due aux différents mandats politiques et associatifs que j'occupe.

J'ai pris beaucoup de plaisir à œuvrer pour le bien de ma commune de Bevaix de 2008 à fin 2017 et ensuite pour la nouvelle commune fusionnée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le travail de membre du Conseil général est enrichissant à plus d'un titre : il nous permet de nous intéresser et de participer aux enjeux communaux et de rencontrer des personnes de divers horizons.

Je vous souhaite à tous de fructueux débats, avec mes meilleures salutations. V. Pantillon. ».

L'assemblée conclut cette lecture par des applaudissements, remerciant ainsi Mme Pantillon pour le travail accompli.

**Mme N. Vauthier** donne lecture d'un second courrier, de M. J. Gaudichon :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, par la présente, je vous informe que je quitterai prochainement la commune et que je n'ai, par conséquent, pas d'autre choix que de démissionner de mon poste de conseiller général, ce au 30 juin 2019. Ce départ est lié à des raisons professionnelles puisque je pars travailler avec ma famille au Burkina Faso pour le Département Fédéral des Affaires étrangères.

Je suis très heureux d'avoir pu siéger pendant ces quelques mois au législatif de notre nouvelle commune. Partisan convaincu de la fusion, j'ai eu l'occasion de participer de près aux travaux de création de La Grande Béroche puisque je représentais la commune de Saint-Aubin au Copil de l'époque. Il est agréable de se souvenir que cette commune est née d'un succès, celui remporté du premier coup aux urnes le 27 novembre 2016 et qui saluait le travail intense fourni par toutes les personnes qui se sont impliquées de loin ou de près dans ce processus.

Alors que nous bouclons les comptes 2018, qui représentent la première année de vie de notre commune, je vous souhaite un avenir rempli de débats sains et de grandes décisions. Soyez ambitieux et novateurs pour notre population, tout en gardant à l'esprit que le pragmatisme, le bon sens et la rigueur financière sont essentiels à la pérennité de notre union.

Je vous présente, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.... et que vive La Grande Béroche ! J. Gaudichon. »

M. Gaudichon est chaleureusement remercié et applaudi.

**Mme N. Vauthier** lit un 3<sup>ème</sup> courrier, émanant de l'Assemblée villageoise de St-Aubin-Sauges :

« Concerne : motion transpartisane sur l'exploitation du terrain sud de la Paroisse temporelle. Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre Assemblée villageoise a pris connaissance avec plaisir de la motion citée en concerne qui sera déposée au Conseil général du 24 juin 2019.

Depuis le démontage du pavillon scolaire, nous avons déjà recueilli des questions de la population du village de St-Aubin-Sauges quant à l'avenir de l'utilisation de cette parcelle. C'est pourquoi nous venons fortement soutenir les signataires de cette motion par ce courrier.

La population de notre village manifeste des besoins de places de parcage, lieu de rencontre, lieu culturel et lieu de réunion, choses que pourrait s'offrir partiellement ou complètement un ensemble construit adapté sur cette parcelle.

Par ce courrier, nous venons aussi proposer la participation de l'un des membres de notre comité aux commissions ou au groupe de travail qui seraient chargés de gérer ce projet au cas où il prendrait forme après les négociations avec la Paroisse temporelle.

Notre comité se tient à la disposition des personnes qui en seront responsables pour apporter notre contribution villageoise à la concrétisation de ce projet.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux. Pour le comité de l'Assemblée villageoise, André Barny et Laurent Affolter. »

**Mme N. Vauthier** lit un 4<sup>ème</sup> courrier, émanant d'une citoyenne de Chez-le-Bart, Mme Marlyse Burgat, au sujet d'une interdiction de stationner à la rue du Port 8 à Chez-le-Bart.

Au vu de la longueur de la lettre, cette dernière est jointe au procès-verbal.

### **3. Renouveaulement du bureau du Conseil général pour la période législative 2019-2020**

#### **a) Nomination du président / de la présidente :**

**Mme S. Noirat**, au nom des Verts, propose **Mme M. Tenot Nicati**.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Mme Tenot Nicati est élue avec acclamation.

**Mme N. Vauthier**, présidente sortante, adresse quelques mots à ses collègues du bureau du Conseil général, à ses collègues tous partis confondus, aux conseillers communaux, au chancelier, aux employés de la commune, aux journalistes ainsi qu'au public pour dire merci d'avoir été à ses côtés. A défaut de fauteuil, elle cède sa chaise à Mme Tenot Nicati, ainsi que la clochette, dont elle doit prendre bien soin car elle s'égare facilement...

**Mme M. Tenot Nicati** remercie l'assemblée pour sa nomination :

« Mesdames et Messieurs les conseillers-ères généraux-ales, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les citoyen-ne-s de La Grande Béroche qui nous faites l'honneur d'être présents ce soir, et Messieurs les représentants des médias, en cette dernière phase de cette courte législature de notre jeune commune officiellement âgée d'à peine une année et demie, vous me faites l'honneur de m'accepter comme présidente du Conseil général, j'en suis très touchée.

Permettez-moi de tirer un court bilan avant de vous adresser un message que je souhaite plus personnel. A ce stade du développement de notre commune, nous arrivons à un moment crucial. Le commencement de la mise en œuvre de projets d'envergure. Projets qui devraient contribuer à un développement que j'espère durable et à une construction rapide vers une commune « Grandeur Nature ». Pour cela, j'ose employer quelques images dans ce qui suit.

Notre commune est comme un grand écosystème peuplé d'une multitude d'espèces vivantes, dont bien sûr l'espèce humaine. A la différence des autres espèces, nous avons une lourde responsabilité, soit celle de trouver des solutions pour pouvoir vivre en harmonie avec ceux qui nous entourent, que ce soit nos voisins et nos voisines, plus précisément citoyennes et citoyens de La Grande Béroche, mais aussi tout le reste de la population animale et végétale. Et il y a de la place pour tout le monde, pour autant que chacun respecte la niche, sous-entendue écologique bien sûr, des uns et des autres. Nous, membres du Conseil général, sommes censés représenter cette population, en tout cas transmettre ses vœux, ses préoccupations, ses interrogations.

Notre devoir du législatif est d'écouter cette même population et de proposer des solutions en travaillant avec le Conseil communal, en lui posant des questions, en le titillant gentiment, en lui proposant des solutions. Conseil communal qui sera chargé de mettre à exécution ce qui sera décidé au sein de notre Conseil général. Dans un système démocratique tel que nous avons la chance d'avoir en Suisse, ce système polyculturel et non pas monoculturel, nous avons le pouvoir de trouver des solutions ensemble, et je souligne le mot « ensemble ». Quelle chance nous avons ! La chance du respect des opinions des uns et des autres. La chance de pouvoir argumenter et dialoguer entre différents partis, en l'occurrence quatre pour notre Conseil général. La chance de pouvoir dire oui ou non, quelle richesse.

Venant d'une famille de six enfants, j'ai eu en quelque sorte une formation de base pour devoir argumenter et me faire une place, étant au milieu de ma fratrie. A partir de là, j'ai toujours, quel que soit l'endroit où j'ai vécu, eu soif de découvrir le mode de fonctionnement, des habitudes et de la culture des habitants du lieu où j'habitais. Mon message donc, au Conseil général surtout, osons aller au bout de nos rêves, tous partis confondus, osons montrer la direction au Conseil communal, retrouvons-nous les manches, osons nous casser la figure s'il le faut, et surtout profitons pleinement de notre pouvoir démocratique pour montrer à la population qui nous a élus que, oui, faire de la politique peut et doit être constructif et que, pour cela, la collaboration de nous toutes et de nous tous au-delà de nos idéaux politiques est nécessaire, voire indispensable pour faire avancer les choses de manière constructive. Si on n'est pas d'accord avec une solution, proposons une autre solution.

Nous ne sommes pas là pour seulement surveiller le Conseil communal, nous sommes là pour lui donner des impulsions et le guider, nuance. Et parfois, allons au-delà de nos murs dogmatiques, cassons-les et inventons-nous des lignes de conduite souples et harmonieuses, utilisons nos différences pour avancer et, surtout, avançons.

Un peu par boutade, je citerai un dicton que j'aime bien : « ce qui prend le plus de temps est ce que l'on ne fait pas ».

Merci pour votre attention, Michèle Tenot Nicati, nouvelle présidente, et très fière de l'être, du Conseil général de La Grande Béroche. »

**b) Nomination du /de la vice-président-e :**

*M. J. Gaudichon*, au nom du PLR, propose M. Alain Perret.

**c) Nomination du /de la secrétaire :**

*Mme L. Gagnepain-Cosandier*, pour le PS, propose M. Olivier Bovey.

**d) Nomination du ou de la vice-secrétaire :**

*M. J. Bergamin*, pour l'Entente, propose M. Maxime Rognon.

**e) Nomination des questeurs :**

MM. Adnan Peco et Yves Guyot sont nommés pour officier lors de cette séance.

Les personnes nommées sont vivement applaudies par l'assemblée.

**4. Rapport d'information sur le retraitement des patrimoines administratif et financier**

*M. T. Egger* dit que le rapport du Conseil communal vise surtout à expliquer comment et pourquoi il a retraité les patrimoines administratif et financier. Cette réévaluation des actifs et passifs du bilan découlent de la LFinEC et de son règlement d'exécution RLfinEC.

Concernant la réévaluation des immeubles du patrimoine administratif et financier, le service des bâtiments a été mis à contribution. Il s'agissait pour chaque immeuble du PA et du PF de définir un descriptif général, par exemple l'emplacement, l'accès, la proximité des écoles et des commerces, mais également des équipements (gaz, eaux usées, etc.), l'aspect extérieur également, (toiture, façades), aspect intérieur (source d'énergie, revêtements des murs et du sol...), donc un descriptif complet du bâtiment. Le service des finances s'est chargé du volet financier. Il a donc fallu le concours de plusieurs services pour répondre aux exigences de la LFinEC.

Concernant les terrains, une même collaboration interservices a été mise en place afin de notifier l'ensemble des terrains communaux, définir leur surface et surtout leur affectation en diverses zones. Certains vergers abandonnés sont affectés en zone résidentielle densifiée. Par exemple, la zone constructible au niveau du chemin des Sagnes, à l'est du village de Bevaix, a été réévaluée conformément à la loi sur les finances.

Pour la forêt, cette réévaluation du retraitement concerne uniquement les arbres sur pieds et non pas le matériel pour l'exploitation forestière. La réévaluation est basée sur les chiffres

donnés par l'ingénieur forestier de l'arrondissement de Boudry, mise en rapport avec la valeur au bilan de la forêt de chaque ancienne commune au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au final, les montants dégagés par ces réévaluations sont des bénéfiques comptables. Mais à moins de vendre des biens du patrimoine, les montants des réserves dégagées n'amélioreront pas la situation financière de la commune. Ils serviront surtout à augmenter la valeur au bilan et alimenter les réserves ou provisions.

Pour terminer, le Conseil communal souhaite remercier vivement le chef du service des finances, M. Tamburini, qui a permis à la commune de répondre en un temps record aux exigences pointues formulées par la loi sur les finances et son règlement d'exécution.

Il s'agit là d'un rapport d'information, et il reste à disposition pour toute question.

## **5. Préfinancement aux comptes 2018**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. J. Wahli** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le préfinancement est un moyen de neutraliser la charge d'amortissement d'un investissement déterminé.

Pour cette année, le Conseil communal vous propose d'allouer 3 millions de préfinancement à la future salle de gymnastique de Bevaix. C'est en l'état le seul objet qui entre dans les critères de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

L'autre solution serait de ne pas préfinancer et d'allouer ce montant à la fortune.

Le Conseil communal et la commission financière sont d'avis que le préfinancement a tout son sens et vous recommande d'adopter cet arrêté tel que présenté. »

**M. J. Fehlbaum**, pour la commission financière, annonce son préavis favorable.

**M. A. Glardon** dit que le groupe de l'Entente acceptera également cet arrêté à l'unanimité.

**Mme L. Gagnepain-Cosandier** annonce également le préavis favorable du groupe Socialiste.

**M. J. Gaudichon**, pour le groupe PLR : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il apparaît essentiel aux yeux du PLR de profiter d'allouer le bénéfice de l'année 2018 à un préfinancement. Si les objets qui avaient été préfinancés l'année passée correspondaient à un échantillon des différents projets à travers la commune, le PLR soutient l'idée d'en préfinancer désormais qu'un ou deux gros futurs crédits.

De plus, la contrainte d'atteindre le seuil des 3% des charges par objet ne nous laisse pas vraiment d'autre choix. Il serait néanmoins plus rassurant de pouvoir procéder à un préfinancement plus avancé dans sa définition et plus précis que celui pour lequel nous nous prononçons ce soir.

Pour rappel, si ces travaux de réfection de la salle de gym ne devaient par malheur pas se faire, l'attribution au préfinancement serait perdue.

Dans le cas d'espèce, il paraît évident à tous que le bâtiment dont nous parlons a besoin d'un sérieux investissement et le groupe PLR soutiendra à l'unanimité cette demande de préfinancement. »

**M. A. Peco** annonce que le groupe des Verts soutiendra ce préfinancement et se réjouit d'avoir une nouvelle salle de sport au même endroit que l'ancienne.

**M. J. Wahli** ajoute que la réfection de la salle de gymnastique de Gorgier a déjà été préfinancée et figurera dans la liste des investissements du Conseil communal.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 34 voix (unanimité).**



## **6. Approbation des comptes 2018**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. J. Wahli** réitère les regrets du service des finances et de lui-même quant à la qualité très discutable des documents fournis.

La présentation des comptes est l'occasion de se poser la question des prestations fournies à la population et de leur qualité, listées dans les charges d'exploitation.

On peut constater que plus de la moitié est dédiée à des charges dites de transfert, payées au Canton ou à divers syndicats. Ces charges diminuent et c'est une bonne nouvelle comptable.

L'amortissement du patrimoine administratif augmente du même montant en raison notamment du retraitement du patrimoine.

Les revenus fiscaux sont en baisse, tant au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Et la commune bénéficie d'un rappel d'impôts important. Les revenus de transfert contiennent les 6,2 millions du fonds d'aide à la fusion qui sont ensuite sortis dans le compte 38, c'est la raison de l'écart entre ces deux postes.

Au final, le résultat avant préfinancement, réjouissant, se monte à 3,6 millions. Il est non pérenne et permet de neutraliser des amortissements de la salle de gymnastique de Bevaix. Il ne s'étendra que très peu sur les investissements qui sont faibles, ceci en raison notamment de la mise en place de la nouvelle commune.

Le Conseil communal tient à remercier les collaboratrices et collaborateurs, la fiduciaire pour son audit de révision ainsi que la commission financière pour la très bonne collaboration. Il prie d'accepter les comptes tels que présentés, comme le recommande la fiduciaire organe de révision.

**M. J. Fehlbaum** dit que la commission financière a passé quelques soirées à analyser ces comptes avec le représentant du Conseil communal et le chef du service des finances, comptes nouveaux en raison de la présentation sous la nouvelle formule du MCH2 et le retraitement des patrimoines administratif et financier. Des remerciements et félicitations sont adressés de la part de la commission au service des finances et à l'administration en général, car le travail qui a été réalisé ici en un an et demi l'a été en quatre ou cinq ans dans d'autres communes fusionnées. Quant aux fautes d'orthographe, le point n'a pas été trop évoqué.

Il tient à soulever que l'effet du préfinancement est un élément important. Par le passé, cela permettait d'utiliser le bénéfice pour des amortissements extraordinaires. Cette possibilité a disparu avec la nouvelle loi sur les finances et au lieu d'amortir les anciens investissements, on en préfinance des nouveaux. Le seul inconvénient de ce mode de faire est la distance dans le temps entre la décision de préfinancement et l'utilisation effective des fonds.

La question se reposera peut-être pour les exercices suivants de savoir s'il s'agit du mécanisme idéal pour les besoins de la commune.

La commission financière est très satisfaite des comptes présentés, même s'ils ont des effets non pérennes, comme un rattrapage d'impôts et une vente de terrain. Par contre, des économies de personnel sont plutôt de mauvaises nouvelles, car cela signifie que la population diminue.

La commission acceptera ces comptes à l'unanimité.

**M. J. Gaudichon**, pour le groupe PLR, dit que les comptes 2018 ont été examinés dans le détail, permettant d'avoir le premier bilan financier de la nouvelle commune. Ils seront acceptés, mais il souhaite faire passer deux messages :

1) Au sujet des investissements, si le groupe comprend que l'année 2018 correspond à un exercice de lancement, ce qui explique les faibles investissements effectués, il souhaite que ceux-ci soient cruciaux pour l'avenir de la commune, qu'ils soient d'entretien ou liés à de nouveaux projets.

2) Au sujet du compte d'exploitation, si l'on isole les revenus uniques et extraordinaires, qui s'élèvent à Fr. 3'416'000.-, le bénéfice n'est plus aussi réjouissant qu'il n'y paraît. Les rentrées fiscales restent le nerf de la guerre et celles-ci sont directement influencées par les départs et arrivées des personnes physiques et morales. Il suffit que quelques gros contribuables s'en aillent pour que les revenus de la commune se retrouvent soudainement beaucoup moins confortables. Le groupe appelle donc à l'habituelle rigueur prônée dans les

dépenses de fonctionnement, notamment dans les créations de postes de travail. Si le parti est toujours pointilleux sur les cordons de la bourse, il encourage le Conseil communal et le Conseil général à conserver l'attractivité auprès des personnes physiques et morales, gage de pérennité mais exercice d'équilibriste oh combien difficile. Le groupe remercie toutes les personnes qui ont travaillé pour boucler d'arrache-pied ces comptes dans les temps.

**M. T. Rothen**, pour le groupe Socialiste : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les comptes 2018 ont retenu toute notre attention mais ils se sont avérés difficiles à examiner en raison de :

- la différence structurelle entre budget et comptes 2018 (intégration du syndicat d'épuration) et de
- l'absence logique de références aux comptes 2017.

Le parti socialiste se réjouit du résultat très positif de ces comptes avec un bénéfice, osons le mot, de plus de Fr. 3'680'000.- avant les préfinancements. Il faut y ajouter plus de Fr. 830'000.- d'attribution aux financements spéciaux de tous les domaines autofinancés (ports, eau potable, eaux usées et déchets)

Toutefois, nous comprenons que ce résultat ne s'inscrit pas dans la durée et admettons que ce premier exercice n'est pas suffisant pour en tirer des conclusions immédiates. La prudence reste de mise.

Nous nous réjouissons toutefois de pouvoir faire taire toutes celles et tous ceux qui prétendaient que le taux fiscal proposé dans la convention de fusion était irréaliste et fixé uniquement dans le but de propagande.

Dans ces comptes, quelques éléments nous déplaisent tout de même :

- Nous regrettons le peu d'investissements réalisés en 2018, conséquence logique, il est vrai, de la fusion. Si le Conseil communal n'a pas eu matériellement le temps de mettre en route autant de nouveaux projets qu'il le souhaitait, il n'a pas été soutenu dans les dépenses d'investissements par les anciennes communes qui n'avaient elles-mêmes pas mis en route de gros projets en 2016 puis en 2017.  
Nous avons confiance en notre Conseil communal pour qu'il corrige le tir durant la dernière année de cette législature en mettant en route les projets nécessaires et attendus par notre population.
- Nous regrettons le manque de recettes par rapport au budget des impôts usuels sur le revenu, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. La baisse de la population d'une part, et la volatilité de l'impôt sur les personnes morales en sont la cause.
- Nous regrettons qu'un apport fiscal de plus de Fr. 1'650'000.- porte le titre de « rappels d'impôts ». Certes, ce montant est comptablement le bienvenu mais il résulte totalement ou partiellement de l'amnistie offerte à nos concitoyens. Nous ne pouvons pas remercier ces contribuables d'avoir dissimulé au fisc des revenus ou de la fortune durant de nombreuses années, alors que celles ou ceux qui ont fraudé l'Etat en abusant de prestations sociales sont jugés pénalement pour des montants qui n'atteignent jamais celui-ci.
- Nous regrettons également la baisse de charges en lien avec l'école. Si elle s'explique par la diminution du nombre d'élèves, nous regrettons cette situation car la jeunesse d'une population c'est son avenir.

Dans la mesure où nous en avons les moyens, nous souhaitons que nos autorités scolaires appliquent la récente décision du Tribunal fédéral rappelant la gratuité de l'école en soutenant financièrement tous les projets d'activités qui le méritent, tels que par exemple les courses d'écoles, les camps ou les activités culturelles.

De façon générale, pour que notre population se sente bien dans La Grande Béroche, nous, socialistes, tenons à y maintenir et même y développer des prestations scolaires, parascolaires et préscolaires de qualité. Si la charge fiscale est un critère que les contribuables examinent avant de choisir un lieu de résidence, la qualité de vie et les services proposés dans la commune sont également des critères essentiels dans ce choix.

En conclusion, le groupe Socialiste accepte les comptes 2018. Nous remercions le Conseil communal et tous les membres de l'administration pour le travail effectué pour nous présenter ces comptes, mais également pour l'ensemble du travail effectué durant l'année 2018.

**Mme S. Noirat**, pour le groupe des Verts, se réjouit de voir les comptes 2018 bénéficiaires et espère que les prochains investissements, comme ceux d'aujourd'hui, seront réfléchis et durables. Le groupe accepte ces comptes tels que présentés et remercie le Conseil communal et M. Tamburini pour leur travail.

**M. Yves Guyot** dit que le groupe de l'Entente accepte ces comptes à l'unanimité et remercie toutes les personnes qui y ont contribué.

**Mme M. Tenot Nicati** donne lecture de l'arrêté.

**M. J. Wahli** rappelle que l'arrêté qui a été lu donne un résultat bénéficiaire de Fr. 3'680'583.15, alors qu'il faut tenir compte des 3 millions de préfinancement votés précédemment. L'arrêté qui devra être signé devra inclure ce préfinancement et portera le résultat final de Fr. 680'583.16.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 34 voix (unanimité).**

## **7. Rapport relatif au PAL**

**M. F. Del Rio** explique que le rapport fait le bilan des 6 ou 7 rencontres et ateliers, et s'inscrit dans la demande de crédit proposée en février 2018 déjà, laquelle comprenait la planification, l'étude préalable et la stratégie politique d'aménagement. Il commente le rapport projeté sur l'écran. L'appel d'offres est pratiquement prêt à être envoyé. Les ateliers ont été des moments de riches partages et ont démontré l'engagement de la vingtaine de commissaires. La représentation aussi large que possible des villages, des partis politiques et sensibilités possibles a été respectée au sein des trois commissions. Ce PAL devrait être terminé en 2023 et valable pour une quinzaine d'années. La commune s'engage pour un projet pérenne et important pour son nouveau territoire.

Le Conseil général devra se prononcer ce soir sur cette stratégie politique d'aménagement, validée par les trois commissions. Les appels d'offres seront lancés le 3 juillet prochain auprès de bureaux d'urbanistes, qui sont des spécialistes au niveau de l'urbanisme. Quelques-uns ont été présélectionnés en Romandie, et au final, puisque la procédure se fait sur invitation, six ont été contactés, parmi lesquels deux n'ont pas souhaité répondre à cet appel d'offres.

A réception de ces offres, un montant plus précis sera avancé, et ensuite le Conseil communal reviendra auprès du Conseil général, probablement lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, pour demander de valider le crédit nécessaire à cet avant-projet du PAL.

M. Del Rio donne des explications détaillées sur les procédures et l'organisation qui permettront de concrétiser ce PAL.

**Mme M. Tenot Nicati** rappelle que cette super commission du PAL regroupait la commission d'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des transports et de la commission du développement, du tourisme, de l'économie et de l'énergie.

**Mme A. Hessler-Wyser**, pour la commission du PAL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, afin de se conformer à la révision de la LAT qui est entrée en vigueur il y a quelques années, les cantons et les communes doivent adapter leurs plans directeurs respectifs.

Pour la commune de La Grande Béroche, la récente fusion représente une bonne occasion de lancer rapidement ce processus, afin de définir au mieux une stratégie d'aménagement communale cohérente ; c'est pourquoi le Conseil communal a souhaité élaborer une stratégie d'aménagement du territoire qui intègre les différentes sensibilités politiques et villageoises de notre législatif. Pour ce faire, elle a créé une commission ad-hoc qui est la

réunion de trois commissions du Conseil général. Cette commission s'est réunie à huit reprises, pour des séances animées par des collaborateurs du RUN mandatés par la commune. Les séances se sont déroulées sous la forme d'ateliers participatifs au cours desquels les commissaires ont identifié dans un premier temps les enjeux principaux pour notre commune, puis quels objectifs la commune doit se fixer et quels seront les moyens pour les atteindre. Toutes les explications se trouvent dans le rapport qui vous est présenté. Les commissaires ou les conseillers communaux répondront volontiers à vos questions.

La commission étant constituée d'un grand nombre de membres, une petite vingtaine, provenant de toutes les couleurs politiques et de presque tous les villages de notre commune, les débats ont été parfois vifs et contradictoires. Les méthodes participatives proposées par les animateurs ont rencontré quelques résistances au début du processus, parfois renforcées par un sentiment d'impuissance face à des conditions cadres provenant d'une entité supérieure. De plus, au fur et à mesure des ateliers, il s'est avéré que les leviers d'action définis pouvaient avoir un aspect peu concret, ce qui a suscité un sentiment de frustration pour certains commissaires.

Cependant, malgré ces quelques aspects a priori décevants, tous les commissaires se sont finalement impliqués et ont pu dans un premier temps rêver à leur commune idéale, puis proposer des moyens de définir au mieux une stratégie qui prenne en compte les besoins et les volontés de chaque citoyen. Le fruit de ces discussions vous est présenté dans ce rapport rédigé par les collaborateurs du RUN, que la commission profite de remercier pour cet excellent travail.

La commission a accepté à l'unanimité le contenu de ce rapport et vous propose de donner une validation de principe au Conseil communal, afin qu'il puisse sereinement continuer d'avancer sur ce long chemin qu'est l'élaboration du PAL. »

**M. A. Allisson :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a apprécié l'approche participative proposée par le Conseil communal pour débattre du développement territorial par le biais du plan d'aménagement local. En effet, au cours des séances conduites par des collaborateurs du RUN, les commissaires ont pu établir l'inventaire des thématiques relatives au futur développement de notre commune fusionnée. Il n'était pas toujours évident de prendre en compte un territoire relativement vaste par rapport aux situations ante délimitées par les frontières des anciennes communes.

L'inventaire qui ressort du rapport, ainsi que les positions prises, nous satisfont pleinement et nous sommes particulièrement satisfaits du thème relatif au développement économique sur les deux pôles de gare. Car une commune qui prévoit des zones abritant des PME pourvoyeuses d'emplois sera dynamique. Il faut ce dynamisme pour mettre en place, grâce à de nouvelles rentrées fiscales, les infrastructures attendues, soit l'accueil des personnes âgées dans des appartements protégés, l'extension de l'accueil parascolaire, le développement du tourisme, la mise en valeur des patrimoines, des sites naturels dont l'accessibilité des rives. La politique des transports n'est pas en reste, car il y a une marge d'amélioration importante et les transports entre les villages est aussi un objectif comme le sont les pistes cyclables et les chemin piétonniers.

Le groupe Socialiste acceptera à l'unanimité le rapport du PAL. Il restera toutefois vigilant lorsque les crédits liés aux appels d'offre seront soumis au législatif, car les coûts annoncés dans le programme général paraissent trop élevés.

En conclusion, nous remercions le Conseil communal qui a été très actif dans ce processus et tout particulièrement M. F. Del Rio, qui a su dynamiser la commission. Il en est de même pour les collaborateurs du RUN qui ont conduit les ateliers et rédigé ce rapport, qui est très bien construit et rédigé. »

**M. C. Weibel :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'Entente a pris connaissance de la stratégie politique d'aménagement de La Grande Béroche et tient à remercier les commissions qui en ont élaboré les bases en acceptant à l'unanimité ce rapport. »

**M. J. Gaudichon :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR s'est penché avec intérêt sur ce volumineux rapport. Nous avons pu cueillir les commentaires de nos commissaires qui ont participé aux travaux de la super commission. Il nous apparaît important de nous doter d'un PAL qui soit cohérent et nous nous réjouissons particulièrement des prochaines étapes. Certains d'entre nous ont émis des réserves tant sur le fond que sur

la forme du processus, raison pour laquelle le groupe PLR acceptera à une grande majorité ce rapport. »

**Mme S. Noirat** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts accepte aussi ce rapport. »

- **Soumis au vote, le rapport est accepté par 28 voix et 6 abstentions.**

#### **8. Motion des Verts « pour une contribution efficace de la commune à la transition énergétique »**

**M. J. Gaudichon** annonce que le groupe PLR souhaite combattre l'entrée en matière de cette motion car, même si elle contient quelques très bonnes idées, elle leur apparaît mal construite dans la mesure où elle mélange une série de différents éléments dont la réunion en un seul texte leur paraît incongrue. Il propose donc le renvoi de la thématique du photovoltaïque à la commission DTEE qui se fera un plaisir de parler d'énergie.

- **Soumise au vote, l'entrée en matière de la motion des Verts est refusée par 17 non contre 15 oui et 2 abstentions.**

**M. Gaudichon** ajoute que le groupe PLR était contre l'entrée en matière de la motion, en revanche les commissaires PLR se réjouissent d'aborder cette question en commission.

#### **9. Motion transpartisane sur l'exploitation du terrain sud de la Paroisse temporelle**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. J. Fehlbaum** fait la présentation de cette motion en audio-visuel. Il rappelle que l'idée de place villageoise n'est pas récente, puisque la commune de St-Aubin-Sauges avait déjà élaboré un avant-projet il y a un certain temps déjà. Il manquait à l'époque des salles de classes enfantines et il était prévu des places de parc dans le même projet. L'acceptation de principe avait été reçue de l'Etat pour l'incorporation de cette partie scolaire du bâtiment dans les schémas de subventionnement de l'Etat de Neuchâtel. La seule condition était que le projet devait démarrer après la démolition du pavillon qui, on le savait depuis le début, avait été construit pour être provisoire.

Il montre le projet initial. L'idée de base était d'avoir en surface, au-dessus des salles de classes, une place villageoise à proximité d'une zone de verdure qui est le parc public, avec également une grande proximité avec le centre historique du village, et le parking en-dessous de 23 places. Les plans sont montrés à l'écran. Le projet ne pourrait pas être répété aujourd'hui de la même manière.

Le montant qui serait nécessaire aujourd'hui est de 2 millions et demi, ce qui correspond à la moitié de la dotation pour les projets dits fédérateurs, d'où l'idée d'utiliser la possibilité de réaliser quelque chose à cet endroit pour faire d'une part un projet gagnant-gagnant avec la Paroisse temporelle. Puisqu'on n'a plus vraiment besoin de salles de classes enfantines à cet endroit, l'idée serait de construire des locaux pour lancer le démarrage de cette maison des sociétés, dont il était question dans la convention de fusion et qui n'a pour l'instant donné naissance à aucun projet digne de ce nom. Il est plus que probable que le volume à disposition soit insuffisant pour créer une vraie maison des sociétés pour toutes les sociétés, mais l'idée de mise en réseau que certains groupes ont déjà défendue par le passé pour d'autres objets pourrait bien démarrer avec cette idée initiale. Du point de vue de son positionnement, sa proximité avec le jardin public en fait l'endroit idéal pour une éventuelle création de place villageoise. La place villageoise est la priorité demandée dans cette motion, les autres objets mentionnés dans le projet de 1992 ne sont que des idées lancées pour rappeler que des y gens avaient déjà réfléchi.

**Mme A. Hessler-Wyser** dit que le groupe Socialiste, dans sa majorité, serait favorable à la création d'une place villageoise en ce lieu et soutiendra la motion telle que présentée. Il apprécie particulièrement le projet présenté, qui a été élaboré il y a 27 ans. Il appartiendra

cependant aux autorités de définir plus concrètement son utilisation, en particulier cet étage intermédiaire et une éventuelle affectation d'une maison des sociétés.

**M. C. Weibel** annonce que certains membres de l'Entente ont été interpellés par des citoyennes et citoyens qui leur ont fait part de leur souhait de voir cette place mise en valeur en faveur de la population. Raison pour laquelle le groupe de l'Entente s'associe très volontiers à cette motion.

**M. J. Gaudichon**, au nom du groupe PLR, dit que certains de ses membres sont favorables alors que d'autres refuseront cette motion, car ils jugent trop hâtif d'ouvrir des discussions avec le Conseil de Paroisse, alors qu'aucun projet précis n'est à ce jour arrêté par le Conseil communal. Comme il s'agit d'une motion qui invite au dialogue avec la Paroisse, une majorité du groupe PLR acceptera cette motion.

**M. A. Peco** dit que le groupe des Verts a extrêmement bien accueilli ce projet fédérateur et le soutiendra.

**M. G. Bertschi** désire préciser ce que vient de dire Mme A. Hessler-Wyser. De nombreuses personnes s'excitent autour de la maison des sociétés. Il ne s'agit pas de mettre la charrue avant les bœufs. Il rappelle que la convention de fusion prévoit 10 projets fédérateurs. Il appartiendra au Conseil communal de faire une proposition et au Conseil général de décider au final lequel de ces 10 projets il retient. Il est vrai que la maison des sociétés est placée parmi les premiers projets. Il ne faut pas que chacun parte dans l'idée qu'une maison des sociétés sera automatiquement créée.

La motion ne parle pas d'un projet fédérateur, elle parle d'une place de village, à laquelle il adhère entièrement. Ce n'est pas la même chose, c'est améliorer la qualité de vie pour le village de St-Aubin.

**M. J. Fehlbaum** remercie le Conseil communal pour ce rappel, il confirme que l'exemple présenté à l'écran est une réflexion du passé mais qui permettrait de créer une place villageoise sur quelque chose de construit. Il s'agissait de donner une idée des volumes et des coûts que pourrait engendrer une telle construction si la place villageoise se faisait au niveau supérieur. Il rappelle que la motion ne parle que de place villageoise.

- **Soumise au vote, la motion transpartisane est acceptée par 25 voix et 9 abstentions.**

**M. T. Egger** rappelle que, d'un point de vue technique, les travaux ne sont pas encore terminés. Lors de la démolition, ils ont dû être arrêtés pour sécuriser le mur, qui s'affaissait. Des forages ont été réalisés afin de contrôler que le terrain ne bouge plus. En principe, les travaux devraient reprendre le 26 juin pour être terminés au tout début juillet au plus tard.

## **10. Informations du Conseil communal**

**M. F. Del Rio** annonce que suite à l'interpellation de la commission des relations publiques du 11 mars 2019 à l'adresse du Conseil communal et d'entente avec ladite commission, il se permet de lire le communiqué suivant :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dès le lendemain de l'interpellation de la commission des relations publiques du 11 mars 2019, le Conseil communal a entrepris diverses démarches afin d'amener un peu de sérénité dans le débat et d'échanger dans un cadre adapté des divers sujets de mécontentement exprimés dans ladite interpellation.

Ainsi le conseiller communal mis en cause s'est immédiatement expliqué à travers un courriel destiné à l'ensemble des commissaires de la commission des relations publiques des raisons et circonstances de son action, exprimant ses vifs regrets quant à la tournure des événements. Dans la foulée, une double rencontre entre d'une part le Conseil communal et

le bureau du Conseil général, puis d'autre part entre le Conseil communal et l'ensemble de la commission des relations publiques, a permis aux différents acteurs de clarifier leur position dans une volonté réciproque d'écoute et d'apaisement. Entre-temps, le Conseil communal a transmis à votre autorité un communiqué fournissant les détails de sa lecture des événements du 11 mars. Aujourd'hui, la commission des relations publiques et le Conseil communal s'accordent à dire que cette mise à plat a été bénéfique et qu'elle permettra de continuer sereinement au sein de ladite commission le travail de clarification des prérogatives de chacun, cela dans une volonté affirmée et partagée de servir l'intérêt public. »

**M. F. Del Rio** communique la composition du Conseil communal dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

- Président : M. Tom Egger
- Vice-président : M. Alexandre Béguin
- Secrétaire : M. Gilbert Bertschi
- Vice-secrétaire : M. François Del Rio
- Membre : M. Joël Wahli

Il n'y a pas de divers, bien que ce point ait été omis sur l'ordre du jour.

La séance est levée à 21h45.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier  
Adjointe au chancelier

Au nom du Conseil général

La présidente,  
Michèle Tenot Nicati

Le/la secrétaire,  
Olivier Bovey

Bevaix, le 26 août 2019



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au remplacement de M. Joël Wahli, démissionnaire

---

Madame la présidente,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

L'après-midi du jeudi 4 juillet 2019, le conseiller communal Joël Wahli annonce à ses collègues qu'il démissionne avec effet au 31 juillet. Il mentionne, au passage, qu'il sera en vacances du lundi 8 au lundi 29 juillet. Face à cette information arrivant à un moment peu propice, soit à la veille des vacances d'été, les membres du Conseil communal ont dû effectuer dans l'urgence une rapide analyse de la situation.

M. Tamburini, chef du service des finances, s'est adressé au Conseil communal le lundi 8 juillet pour rappeler certaines échéances et demander des instructions claires.

### 2. Contexte actuel

---

Afin de respecter la loi sur les finances et son règlement, une réévaluation des actifs et passifs du bilan a été réalisée pour le bouclage des comptes 2018. Le retraitement du patrimoine imposé par le passage au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) implique une réévaluation des immeubles, des actions, parts sociales, participations et terrains du patrimoine administratif et financier, ainsi que des forêts et terrains non-bâties. Ce travail, accompagné du bouclage du premier exercice comptable de la nouvelle commune fusionnée, a été un défi relevé avec succès par le service des finances et l'administration en général. Toutefois, suite aux opérations de bouclage et à la révision complète des comptes 2018, le service des finances a pris du retard dans la gestion courante.

Après divers échanges avec le chef du service des finances, le Conseil communal a demandé à ce dernier un rétro-planning pour les opérations de bouclage intermédiaire 2019 et budgétaire 2020. Ce document a été remis à l'exécutif le 10 juillet.

Afin de mettre en œuvre les recommandations de la fiduciaire et d'aborder les opérations de bouclage intermédiaire 2019 et budgétaire 2020 dans les meilleures conditions possibles, le Conseil communal a autorisé le recours à des aides supplémentaires.

Ce contexte compliquera inévitablement la tâche d'un nouveau membre du Conseil communal dans la mesure où il n'est pas souhaitable de redéfinir l'attribution des dicastères.



### 3. Analyse et solution proposée par le Conseil communal

---

Après avoir œuvré pendant bientôt 2 ans à la construction de La Grande Béroche, le Conseil communal a essayé de mesurer la difficulté et l'ampleur de la tâche pour un nouveau membre obligé de monter dans un train lancé à pleine vitesse. Il a ainsi réalisé que la poursuite et la finalisation dans de bonnes conditions du chantier encore en cours nécessite non seulement des compétences particulières, mais également la capacité de comprendre ce qui a été mis en place en amont ; par exemple, les interactions entre chaque partie de la construction de la nouvelle commune, les diverses raisons qui ont présidé aux choix effectués, la multitude de règles écrites ou non, les liens entre les dossiers, l'organisation complexe de l'administration, etc.

Par conséquent, l'arrivée d'un nouveau conseiller communal présentera inévitablement quelques inconvénients importants, tels que :

- Méconnaissance de l'administration (informatique, fonctionnelle, procédurale, etc.).
- Manque de recul et éventuelle méconnaissance des finances communales (LFinEC, MCH2, etc.).
- Imminence de l'établissement du budget 2020 (dès août), sans expérience.
- Mise au courant des différents dossiers spécifiques à ses dicastères (PMS, tourisme, santé, social, économie / liens avec le PAL).
- Compréhension des divers dossiers concernant la Commune en général, pour se forger un avis pertinent lors d'importantes décisions à prendre (Travaux des CDC et du RUN, APS, mesures d'impulsions, etc.).
- Temps supplémentaire à consacrer au nouveau venu par les conseillers communaux en place et le personnel déjà fortement sollicités, pour l'aider dans ce qui précède.
- Mandat extrêmement court pour un nouveau conseiller communal (10 mois), sans garantie d'être reconduit pour la législature suivante.

Dans ce cadre, le Conseil communal a estimé qu'il faudrait probablement compter environ 6 mois pour que le nouveau membre puisse être pleinement opérationnel, soit pas avant mars-avril 2020. Il ne restera donc que 3 ou 4 mois pendant lesquels un nouveau conseiller communal pourra donner sa pleine mesure et « décharger » ses collègues. Nous serons à ce moment-là en pleine période électorale et en plein travaux de présentation des comptes 2019.

Fort de cette réflexion, le Conseil communal propose une alternative au remplacement du conseiller communal M. Joël Wahli, qui consiste à partager entre les 4 membres restants les dicastères et la charge de travail correspondante. La répartition suivante vous est proposée :

Finances	: Alexandre Béguin
Action sociale et santé	: Gilbert Bertschi
Economie et tourisme	: François Del Rio

Les éléments qui justifient cette nouvelle répartition sont les suivants :

M. A. Béguin : dispose de compétences avérées dans le domaine des finances. En tant que responsable de la sécurité, il collabore déjà actuellement avec le chef du service des finances et de la sécurité. Pour l'organisation du travail de

ce service, n'avoir qu'un seul conseiller communal référent est non seulement un avantage, mais aussi une garantie d'efficacité.

M. G. Bertschi : a une très bonne connaissance du domaine de la santé, car il a été en charge de ce dicastère dans l'ancienne commune de Bevaix, puis dans celle de La Grande Béroche jusqu'en mars 2019.

Il en va de même pour le dicastère de l'action sociale, qui a été le sien de 2012 à 2016.

Sa connaissance des acteurs et des dossiers en cours lui permettra d'assurer une transition sans accroc et la continuité dans ces domaines.

M. F. Del Rio : dirige actuellement les travaux relatifs au nouveau plan d'aménagement local. L'économie et le tourisme font partie intégrante du PAL. Il en connaît donc bien les problématiques par les divers travaux et discussions en cours.

Dans ce cas également, il s'agirait d'un gain d'efficacité en regroupant les diverses problématiques abordées dans le PAL sous un « même chapeau ».

M. T. Egger : occupe la fonction de président du Conseil communal. Cette charge risque d'augmenter dans le cas d'une fin de législature à quatre. Le président sera certainement appelé à prendre plus de représentations officielles. Dans cette configuration, il n'est pas souhaitable de confier au président un ou des dicastères supplémentaires.

#### 4. Financement et coût

---

La proposition du Conseil communal n'a pas d'incidence sur les finances communales.

Les mandats et les salaires correspondants seront répartis de la manière suivante :

Conseiller communal	% actuel	Dicastère suppl.	% suppl.	Mandat total
M. A. Béguin	50 %	Finances	30 %	80 %
M. G. Bertschi	50 %	Santé + Social	10 %	60 %
M. F. Del Rio	50 %	Economie + Tourisme	10 %	60 %
Total			50 %	

Cette répartition pourrait devoir être légèrement adaptée après une brève période de prise en main, mais resterait quoi qu'il en soit sans incidence sur les finances.

#### 5. Conclusion

---

Le Conseil communal a dû réagir rapidement après la démission de M. Joël Wahli, communiquée le 4 juillet. Il a effectué une rapide analyse de la situation ainsi qu'une pesée des intérêts, en évaluant les avantages et les inconvénients des solutions possibles. La proposition de l'exécutif de continuer à 4 a été jugée comme la plus efficace et la plus adaptée

à garantir une continuité dans les dossiers en cours. Elle a été communiquée à la présidente du Conseil général ainsi qu'aux présidents des groupes politiques le 10 juillet, soit moins d'une semaine après l'annonce de la démission de M. Wahli.

Le Conseil communal tient à relever que même s'il a déclaré que le travail était conséquent, la reprise des mandats de M. Wahli permettra, bien que cela puisse paraître paradoxal, d'atténuer la charge de travail. Il faut en effet prendre en considération qu'une très grande partie du travail d'un conseiller communal (environ 50% de son temps de travail) concerne des dossiers de portée générale pour la Commune. Cette partie du travail du conseiller démissionnaire ne sera pas à repourvoir. Elle est présente déjà maintenant pour chacun des conseillers communaux. Le temps ainsi « gagné » sur les thématiques générales de la Commune pourra être alloué au travail pour les dicastères des conseillers concernés.

Le Conseil communal estime également que l'avènement d'un nouveau membre en son sein, **pour une aussi courte durée**, présente un risque de rupture de sa très bonne cohésion interne actuelle.

**Nous attirons votre attention sur le fait que la proposition du Conseil communal de continuer à quatre ne pourra être réalisée que si aucune candidature n'est présentée lors de la séance du 26 août.**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter sa proposition et vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Au nom du Conseil communal  
Le président,                      Le secrétaire,  
Tom Egger                              Gilbert Bertschi

Saint-Aubin-Sauges, le 7 août 2019